



De la fin des paradis fiscaux aux taxes globales

Rapport préparé par

**Jacques Cossart
Gérard Gourguechon
Jean-Marie Harribey
Aurélie Trouvé**

Mars 2009

RÉSUMÉ

La crise qui submerge le monde depuis deux ans est indissociable d'une recherche du profit à tout prix et du développement de mécanismes financiers extrêmement dangereux pour la stabilité de la finance et de l'économie. Les paradis fiscaux et judiciaires sont un élément essentiel du dérèglement planétaire actuel. Malheureusement, le G20 ne paraît pas vouloir s'attaquer à ses causes les plus profondes. Face à cette crise globale, apparaissent pourtant deux mesures urgentes à prendre, qui dépendent de la volonté politique des États : la suppression des paradis fiscaux et la création de taxes globales.

La responsabilité des paradis fiscaux et judiciaires dans la crise financière

La totalité des banques et des institutions financières ont été impliquées dans la spéculation des *sub-primes*. Celle-ci a été facilitée par l'existence des « tax-havens » et des places « offshore ». 80 % des *hedge funds* (fonds spéculatifs) sont localisés dans les paradis fiscaux. Des milliers de milliards de dollars y transitent chaque année pour échapper à l'impôt.

Ce rapport développe les responsabilités des paradis fiscaux et judiciaires dans :

- l'opacité et l'instabilité financières ;
- la création de capitaux spéculatifs ;
- la déréglementation massive de la finance ;
- la concentration de masses financières énormes et mobiles ;
- la privation de ressources fiscales pour les États et les organismes internationaux de régulation, pour répondre aux besoins sociaux les plus urgents de l'humanité et pour aider à la résolution de la crise écologique.

Ce rapport analyse les intentions des gouvernements et des institutions internationales, qui, pour l'instant, n'empêchent aucunement les paradis, fiscaux de continuer d'abriter les capitaux qui le souhaitent.

Pour une suppression des paradis fiscaux et la création de taxes globales

La déclaration de nullité des transactions financières réalisées avec des paradis fiscaux et l'obligation d'appliquer par ces pays des normes internationales relèvent d'une volonté politique.

La maîtrise des opérations financières, des circuits financiers et des institutions bancaires et financières permettrait d'organiser le prélèvement de taxes globales à l'échelle mondiale. Celles-ci donneraient aux pouvoirs publics nationaux et internationaux la capacité de financer la protection et la production de biens publics mondiaux. Il s'agit d'assurer l'accès de tous les humains à l'eau potable, à l'éducation, à la culture, et de préserver le climat, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau, des sols.

Ce rapport recense les différentes taxes globales possibles à l'échelle mondiale et leurs enjeux :

- taxes sur les transactions financières (de bourse et de change) : ressources envisageables de 500 milliards de dollars par an ;
- taxes sur les investissements directs à l'étranger : ressources envisageables de 120 milliards de dollars par an ;
- taxes sur les profits des multinationales : ressources envisageables de 500 milliards de dollars par an ;
- taxes sur la fortune : ressources envisageables de 140 milliards de dollars par an ;
- taxes sur les émissions de carbone : ressources envisageables de 125 milliards de dollars par an ;
- taxes sur la production de plutonium et actinides mineurs : ressources envisageables de 15 milliards de dollars par an ;
- taxes sur le transport aérien : ressources envisageables de 76 milliards de dollars par an.

Soit un total de 1476 milliards de dollars par an.

Le présent rapport tire parti des nombreuses réflexions issues des forums sociaux et du réseau des Attac d'Europe. Il s'appuie, notamment dans sa partie chiffrée, sur nombre de rapports officiels qui confirment les analyses du mouvement altermondialiste.



Sommaire

Introduction.....	2
Les principales propositions détaillées dans la suite de ce rapport.....	3
Au titre des structures de la finance.....	4
Au titre des taxes globales à l'échelle mondiale.....	4
Première partie	
Les paradis fiscaux et judiciaires et la crise financière.....	6
1. Le rôle des paradis fiscaux et judiciaires dans la crise financière.....	6
Les paradis fiscaux facilitent l'opacité et l'instabilité financières	11
Les paradis fiscaux facilitent la formation de capitaux spéculatifs.....	12
Les paradis fiscaux facilitent toutes les déréglementations.....	12
Les paradis fiscaux facilitent la concentration de masses financières énormes et mobiles	13
« Si » il n'y avait pas de paradis fiscaux, judiciaires et bancaires.....	14
2. Les menaces, attermolements et renoncements des gouvernements.....	14
La montée d'un discours politique contre les paradis fiscaux.....	14
La contre-offensive des défenseurs des paradis fiscaux et judiciaires	16
L'Ecofin persiste et signe.....	17
L'inconsistance des décisions du G20.....	17
Les incohérences gouvernementales se multiplient.....	20
3. Ce qu'il est nécessaire et possible de faire.....	22
Deuxième partie	
Une fiscalité globale pour un autre monde.....	24
1. Pourquoi une fiscalité internationale ?	24
Mondialisation et concurrence fiscale.....	24
Fiscalité et mobilité des facteurs.....	25
Mondialisation et inégalités fiscales.....	26
Taxes globales et biens publics mondiaux (BPM).....	27
2. Quelle fiscalité internationale ?.....	28
Fiscalité financière.....	28
- Taxe sur les transactions de change et de bourse	29
- Taxe unitaire sur les bénéfices.....	29
- Impôt sur la fortune	30
Fiscalité écologique.....	31
- Taxe sur les émissions de carbone	31
- Taxe sur les déchets nucléaires à très longue durée de vie et très haute activité.....	31
- Taxe sur le transport aérien.....	32
Évaluation indicative de quelques taxes globales (en milliards de dollars).....	33
Conclusion.....	34



Introduction

Depuis maintenant près de deux ans, le monde est submergé par une crise sans précédent. Une crise qui, par ses multiples dimensions s'entremêlant et se renforçant les unes les autres, est globale. Globale parce qu'elle est à la fois financière, économique, sociale, alimentaire et écologique. Globale aussi parce qu'elle frappe tous les pays au monde, riches et pauvres, au Nord et au Sud. Globale enfin parce qu'elle revêt un caractère systémique dans la mesure où c'est la logique même du capitalisme qui y a conduit. L'impératif de la recherche du profit à tout prix a été exacerbé par l'emprise de la finance mondiale à un point tel qu'il a mené à la catastrophe.

Au-delà de la crise des *subprimes*, par lesquels « le malheur est arrivé », c'est le modèle d'accumulation mis en place depuis les années 1970-80 qui a explosé parce qu'il ne pouvait connaître que ce destin. Rompre le parallélisme entre l'évolution de la productivité du travail et celle des salaires, c'était donner la garantie aux actionnaires que leurs dividendes augmenteraient indéfiniment. Marchandiser toutes les activités humaines, privatiser tous les services publics, brader les systèmes de protection sociale aux compagnies d'assurance et aux fonds de pension, c'était faire le lit d'une spéculation effrénée, dès lors que les capitaux circulant sans entraves pouvaient s'engouffrer dans une multitude de produits financiers échangés pour des montants colossaux sur des marchés financiers aux dimensions extravagantes.

Dans ce processus de financiarisation, les paradis fiscaux et judiciaires ont joué et jouent un rôle majeur. Non seulement, des milliers de milliards de dollars y transitent chaque année pour échapper à l'impôt ou pour y retrouver une blancheur qu'ils ont perdue dans de multiples trafics, qu'ils soient légaux, illicites ou carrément mafieux. Mais, de plus, leur responsabilité dans le dérèglement de la finance ayant abouti à la crise financière est écrasante. La totalité des banques et des institutions financières ayant trempé dans la spéculation des *subprimes* ont pignon sur rue dans les « tax-havens » et les places « offshore ». 80% des *hedge funds* (fonds spéculatifs) sont localisés dans les paradis fiscaux.

La mise en évidence du caractère profondément néfaste des paradis fiscaux n'obéit pas seulement à des considérations éthiques, encore qu'elles ne soient pas négligeables. Mais il est très important de comprendre que la privation de ressources fiscales pour les États et les organismes internationaux de régulation empêche que soient réunies les ressources qui seraient nécessaires pour répondre aux besoins sociaux les plus urgents de l'humanité et pour aider à la résolution de la crise écologique. Assurer l'accès de tous les humains à l'eau potable, à l'éducation, à la culture, préserver le climat, la biodiversité, la qualité de l'air, de l'eau, des sols, ce sont autant d'objectifs qui ne peuvent être atteints que par la protection et la production de biens publics mondiaux dont le caractère inaliénable est essentiel. Et, si ces biens doivent être soustraits à l'appétit des multinationales, les institutions publiques doivent disposer de fonds publics pour les financer. Tel est l'enjeu de la mise en place, à l'échelle mondiale, de taxes globales.

Le présent rapport d'Attac vise à montrer comment les paradis fiscaux représentent l'un des rouages essentiels de la spéculation, de la fraude et de l'évasion fiscales, et, au bout du compte, de l'aggravation considérable des inégalités dans le monde et de la dégradation des systèmes sociaux. Le rapport présente des propositions visant à déconstruire les structures de la finance mondiale actuelle pour mettre sous contrôle public et citoyen l'ensemble des circuits bancaires et



financiers, de façon à rendre à la monnaie et au crédit leur caractère de biens publics. Le rapport détaille les différentes taxes globales qui devraient être mises en œuvre. En se plaçant dans une perspective à la fois de court et de long terme, il montre l'énorme insuffisance, et même le décalage complet au regard de l'origine et de la gravité de la crise globale, des dispositions arrêtées ou prévues par les chefs d'État ou de gouvernement constituant le G20.

Le G20 s'est auto-proclamé directoire du monde, alors que de nombreuses voix s'élèvent, dont celle du groupe des 77, pour que les solutions à la crise soient élaborées dans le cadre de l'Organisation des Nations unies. Outre le fait que des divergences s'expriment déjà entre les pays qui réclament des « plans de relance » (États-Unis, Royaume-Uni) et ceux qui prônent davantage de transparence et de régulation (Allemagne, France, Chine), il est à craindre que les structures de la finance mondiale soient pérennisées. À cet égard, les réunions préparatoires au sommet de Londres du 2 avril 2009 augurent mal d'une refonte complète du système monétaire et financier international. Les ministres des finances du G20 réunis les 12 et 13 mars ont laissé planer une grande ambiguïté concernant la liste des « territoires non coopératifs » et les mesures qui seraient exigées. Dès lors, des pays aussi respectables que la Suisse, le Luxembourg, l'Autriche, la Belgique, s'efforcent de préserver leur pratique du secret bancaire, tandis que les paradis fiscaux désignés plus généralement comme fautifs, comme le Liechtenstein, les îles Anglo-Normandes, Andorre, Monaco, les îles Caïman..., peuvent continuer d'abriter tous les capitaux en cavale. Tous peuvent trouver une caution dans les multiples déclarations de responsables politiques assurant que la Suisse, le Luxembourg ou encore Andorre n'étaient pas des paradis.¹ Dans ce cas, pourquoi tant de secret, alors même que sont sur la place publique nombre de faits avérés au sujet de l'implantation des banques, des fonds spéculatifs et des multinationales dans ces zones de non-droit ?²

L'absence de volonté nette pour mettre fin à cette situation tranche avec l'obstination dont le Conseil Ecofin fait preuve pour appeler à la « poursuite des réformes structurelles »³, c'est-à-dire celles qui ont créé les conditions de la crise globale actuelle. Cet entêtement trouve un écho dans les propos surréalistes du gouverneur de la Banque centrale européenne (BCE), Jean-Claude Trichet appelant, en pleine débâcle, l'Irlande et tous les pays de la zone euro à réduire leurs salaires, afin de regagner en compétitivité, sans vivre au-dessus de leurs moyens.⁴

Le présent rapport montre que le monde en crise n'appelle pas davantage de « transparence » mais de contrôle démocratique, pas davantage de « concurrence » mais de coopération, pas davantage de « relance » mais de changement de modèle de production et de consommation.

¹ Cf. notamment la déclaration de Jean-Claude Juncker à « 24 heures » (14 novembre 2008), ou celle de François Fillon lors d'un colloque à Paris « Nouveau monde, nouveau capitalisme », 9-10 janvier 2009.

² Voir notamment Alternatives économiques, « Enquête exclusive : la présence des entreprises du CAC40 dans les paradis fiscaux », http://www.alternatives-economiques.fr/paradis-fiscaux---le-cac40-et-les-paradis-fiscaux_fr_art_633_42326.html.

³ Déclaration à l'issue de l'Ecofin du 7 octobre 2008, http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ecofin/103208.pdf.

⁴ Cité par *Le Monde*, 7 mars 2009.



Les principales propositions détaillées dans la suite de ce rapport

Au titre des structures de la finance

- suppression des paradis fiscaux et judiciaires et levée du secret bancaire ;
- interdiction de la titrisation et des transactions de gré à gré ;
- fermeture progressive des marchés à terme pour les matières premières et remplacement par des mécanismes internationaux de stabilisation des prix et des volumes exportés ;
- suppression des agences de notation ;
- abandon des normes comptables basées sur la valeur du marché ;
- suppression des rémunérations liées à la valeur des actions ;
- création de pôles financiers publics au niveau national, européen et mondial, au service de financements sociaux et environnementaux ;
- encadrement des pratiques bancaires de crédit ;
- instauration d'un crédit peu onéreux en faveur de l'investissement productif ;
- modification des objectifs de la Banque centrale européenne placée sous le contrôle des organismes politiques de l'Union européenne ;
- limitation de la liberté de circulation des capitaux et taxation des transactions financières internationales ;
- harmonisation de l'impôt sur les sociétés avec la fixation d'un taux plancher ;
- élargissement de la portée de la directive « Épargne » applicable à tous les États membres de l'Union européenne, intégrant tous les revenus financiers des personnes physiques et morales ;
- instauration d'un régime de TVA au sein de l'Union européenne comprenant un taux très réduit pour les biens de première nécessité et un plafond pour le taux normal.

Au titre des taxes globales à l'échelle mondiale

- taxes sur les transactions financières (de bourse et de change) : ressources envisageables de 500 milliards de dollars par an ;
- taxes sur les investissements directs à l'étranger : ressources envisageables de 120 milliards de dollars par an ;
- taxes sur les profits des multinationales : ressources envisageables de 500 milliards de dollars par an ;
- taxes sur la fortune : ressources envisageables de 140 milliards de dollars par an ;
- taxes sur les émissions de carbone : ressources envisageables de 125 milliards de dollars par an ;
- taxes sur la production de plutonium et actinides mineurs : ressources envisageables de 15 milliards de dollars par an ;
- taxes sur le transport aérien : ressources envisageables de 76 milliards de dollars par an.



- Soit un total de 1476 milliards de dollars par an.

L'ensemble de ces propositions sont soumises par Attac au débat public. Elles sont le fruit de réflexions collectives menées au sein du mouvement altermondialiste, notamment lors des forums sociaux, tant européen que mondial, et au sein du réseau des Attac d'Europe. L'urgence des décisions à prendre tient, d'une part, à la gravité de situations vécues par les populations les plus exploitées et dominées, les plus fragilisées par la crise, et, d'autre part, à la nécessité d'inventer des systèmes de production et de consommation qui n'hypothèquent pas les conditions de vie sur la planète Terre. Les pauvres n'ont pas le temps d'attendre que les choses s'améliorent spontanément, car aucune amélioration miraculeuse ne se produira. L'humanité dans sa globalité n'a plus beaucoup de temps pour éviter la catastrophe irrémédiable. Tout concourt donc pour que la gestion de l'avenir soit enlevée aux tenants du capitalisme et aux profiteurs de ce système. La question de son dépassement est désormais posée.



Première partie

Les paradis fiscaux et judiciaires et la crise financière

La « crise financière » qui a envahi les médias en Europe en septembre 2008 a commencé aux États-Unis au printemps 2007. Elle s'est ensuite étendue progressivement à d'autres pays, et à d'autres systèmes financiers et bancaires. Les conséquences sont maintenant quotidiennes sur les économies de la plupart des États, du Nord comme du Sud. L'ampleur de cette crise a forcément déjà provoqué de multiples réflexions, études, et rapports sur ses causes. Des critiques sont formulées à l'égard des dérégulations toujours actives dans les secteurs financiers et bancaires, critiques parfois exprimées par ceux-la mêmes, acteurs économiques ou politiques, ou « experts » en science économique, qui étaient bien souvent à l'origine de ces dérégulations.

On les entend même parfois formuler des propos contenant quelques menaces contre tout ce qui peut conduire à l'opacité des circuits financiers, et notamment contre les paradis fiscaux. Pendant quelques semaines, plusieurs chefs de gouvernement ont tenu, devant les médias et leurs opinions publiques, des discours durs à l'encontre des paradis fiscaux, ce qui a amené quelques représentants officiels de ces pays qui laissaient entendre qu'ils prenaient ces menaces au sérieux à arguer de leur non responsabilité dans la crise financière. Dans le genre c'est probablement M. Juncker, chef du gouvernement du grand duché de Luxembourg, qui est intervenu le plus souvent pour ôter toute responsabilité aux paradis fiscaux dans la crise : « *Les pays à secret bancaire ne sont pas à l'origine de la crise. Le secret bancaire n'existe pas aux États-Unis, dans ces conditions, qui peut dire et prétendre que la crise serait partie de la Suisse et du Luxembourg parce qu'ils ont un secret bancaire, et non pas des États-Unis parce qu'ils n'en ont pas ?* »

Dans un premier temps seront mesurés les liens entre l'existence des paradis fiscaux et la naissance comme le développement de la crise financière.⁵ Les paradis fiscaux et tous les territoires *offshore* qui cultivent le secret sont des éléments qui favorisent l'opacité dans les circuits financiers et qui peuvent accroître les périodes d'instabilité dans les transactions financières et en multiplier fortement l'amplitude. Dans un deuxième temps, le point sera fait sur les déclarations virulentes de plusieurs gouvernements de pays atteints par la crise et sur les réponses des représentants de ces territoires mis à l'index. Enfin, face à l'absence de décisions nationales, européennes ou internationales effectives contre les paradis fiscaux, il sera indispensable de montrer que des mesures concrètes peuvent et doivent être prises.

1. Le rôle des paradis fiscaux et judiciaires dans la crise financière

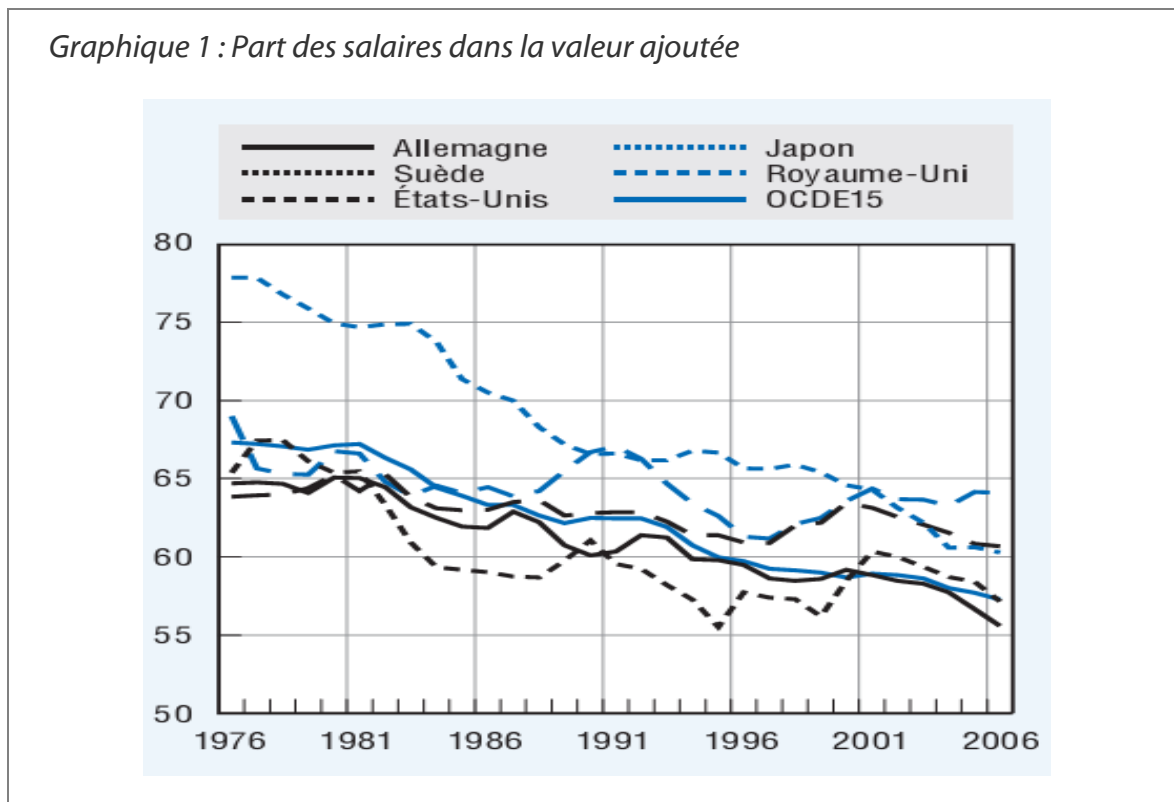
L'endettement particulièrement élevé des ménages a fait fonctionner pendant quelques années les économies données encore récemment en exemple pour leur dynamisme par les économistes libéraux et les encenseurs de la libéralisation totale des marchés et des dérégulations d'une concurrence débridée : les États-Unis, la Grande-Bretagne, l'Irlande et l'Espagne notamment. Il s'agissait de maintenir le niveau des consommations des ménages, pour absorber ce qui avait été produit en amont, alors que leur pouvoir d'achat était plutôt en régression du fait d'une

⁵ Pour un développement plus complet sur la globalité de la crise, voir Attac, *Sortir de la crise globale, Vers un monde écologique et solidaire*, Paris, La Découverte, 2009.



diminution relative des masses salariales dans la plupart des pays développés (blocage des salaires, maintien d'un chômage de masse, développement de la précarité, etc). Dans la plupart des pays développés le taux d'épargne des ménages est en baisse et leur niveau d'endettement progresse : les gouvernements et les entreprises bloquent les salaires mais tentent de maintenir le niveau des consommations sur les marchés par une extension des endettements privés. Il est évident qu'aucune économie ne peut fonctionner longtemps quand elle repose sur un tel décalage. La cause profonde de la crise financière doit donc être trouvée dans ce décalage qui s'est accentué sur une vingtaine d'années.⁶

Le partage des gains de productivité de plus en plus inégalitaire, au détriment de la rémunération du travail (salaires, cotisations sociales, retraites, etc.) et au profit de la rémunération du capital, par les distributions des dividendes aux actionnaires alors que les investissements stagnaient (les surprofits étaient très majoritairement tournés vers la rémunération directe et immédiate des actionnaires plus que vers de nouveaux investissements productifs de nouvelles richesses, de nouveaux biens ou de nouveaux services) est la cause profonde de la crise.



Source : OCDE, Croissance et inégalités, *Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, 2008.

⁶ Les déclarations d'Alan Greenspan (*Le temps des turbulences*, 2007), arrivé à la présidence de la Réserve fédérale des États-Unis (banque centrale, la FED) en 1987 sont particulièrement éclairantes du poids des choix idéologiques. A. Greenspan revendique d'avoir laissé croître la bulle immobilière pour des raisons « philosophiques » totalement délibérées : « Je me rendais bien compte que l'assouplissement du crédit hypothécaire accroissait le risque financier... Mais j'ai compris aussi que l'augmentation du nombre de propriétaires renforçait le soutien au capitalisme de marché... J'estimais donc, et continue de le faire, que les avantages de cet élargissement de la propriété immobilière individuelle valaient bien l'accroissement inévitable des risques. La protection des droits de propriété, si essentielle dans une économie de marché, a besoin d'une masse critique de propriétaires pour bénéficier d'un soutien politique. »



Ce partage de plus en plus inégalitaire des richesses produites est assez général dans la plupart des pays : en France les dividendes versés aux actionnaires représentaient 4,4% de la masse salariale en 1982 et 12% en 2007. Les normes de rentabilité financière ont été très fortement augmentées pendant la même période pour atteindre des taux insoutenables par rapport à l'économie réelle et à l'amélioration effective de la productivité.⁷

Dans la plupart des pays et au niveau mondial, nous assistons donc à une accumulation de gains et de profits énormes dans les mains d'une petite minorité de privilégiés qui disposent donc de masses monétaires gigantesques avec lesquelles ils vont parfois chercher à faire de nouveaux profits en recourant à toutes les manipulations possibles ; et les paradis fiscaux et judiciaires (PFJ), avec leurs multiples offres discrètes et non taxées sont un lieu où ces fortunes peuvent encore se multiplier.

La crise financière qui a commencé à se développer à partir des États-Unis en 2007 a été en outre favorisée par une opacité des produits financiers mis sur le marché et par l'absence d'une quelconque régulation efficace. De grandes masses financières ont pu jouer de cette situation au travers d'instruments financiers très complexes. La multiplication des marchés de gré à gré est venue déstabiliser un peu plus l'ensemble.

Ce n'est pas l'existence des paradis fiscaux et judiciaires (PFJ) qui peut expliquer directement les pratiques des banques, et en premier des banques américaines, à accorder des prêts très fortement à risques, puis à titriser les créances liées à ces prêts, notamment pour contourner les quelques normes prudentielles qu'elles étaient tenues de respecter. Le développement des PFJ ne peut expliquer non plus à lui seul le partage de plus en plus inégalitaire des richesses produites entre la rémunération du travail et la rémunération du capital. Mais les paradis fiscaux sont une pièce maîtresse de ce dispositif.

⁷ Patrick Artus écrit, dans *Flash économie* du 21 octobre 2008 de Natixis que « la crise actuelle est une crise de l'excès d'endettement des ménages (et donc des banques) et de la titrisation des crédits correspondants. Cette forte hausse de l'endettement des ménages est un substitut à la perte de revenus de la classe moyenne, des jeunes actifs. Les évolutions qui précèdent la crise conduisent toutes, en effet, à une baisse des revenus des salariés actifs et à une hausse des revenus des détenteurs de capital (des rentiers, des retraités...) : taux de rendement des fonds propres très élevés, progression très forte des profits, des dividendes, des loyers et des dépenses de logement, plus-values en capital, rendements élevés de toutes les classes d'actifs ».



Encadré 1 : Une liste noire difficile à établir

L'OCDE propose quatre critères pour définir les paradis fiscaux :

- impôts très faibles ou inexistants ;
- absence de transparence fiscale ;
- absence d'échanges d'informations sur les questions fiscales ;
- accueil des sociétés écrans n'ayant pas d'autre activité locale.

La liste établie par l'ONU date déjà de plusieurs années :

- AFRIQUE ET OCEAN INDIEN : Libéria, Maurice, Seychelles.
- ASIE, PACIFIQUE, ET MOYEN-ORIENT : Bahreïn, Doubaï, Îles Cook, Îles Marshall, Labuan, Liban, Macao, Mariannes, Nauru, Nioué, Région administrative spéciale de Hong Kong, Samoa, Singapour, Vanuatu.
- CARAÏBES : Anguilla, Antigua, Antilles néerlandaises, Aruba, Bahamas, Barbade, Belize, Bermudes, Costa Rica, Îles Caïman, Îles Turques et Caïques, Îles Vierges britanniques, Panama, Sainte-Lucie, Saint-Kitts-et-Nevis, Saint-Vincent-et-les Grenadines.
- EUROPE : Andorre, Campione, Chypre, Gibraltar, Guernesey, Ile de Man, Irlande, Jersey, Liechtenstein, Luxembourg, Madère, Malte, Monaco, Sercq, Suisse.

Source : Attac, « Les paradis fiscaux ou la finance sans lois », 2000,
<http://www.france.attac.org/spip.php?article1195>.

Liste établie par le FMI en 2007 :

AMÉRIQUE : Antilles néerlandaises, Bahamas, Bermudes, Îles Caïman

ASIE : Bahreïn, Hong Kong, Singapour, Émirats arabes unis

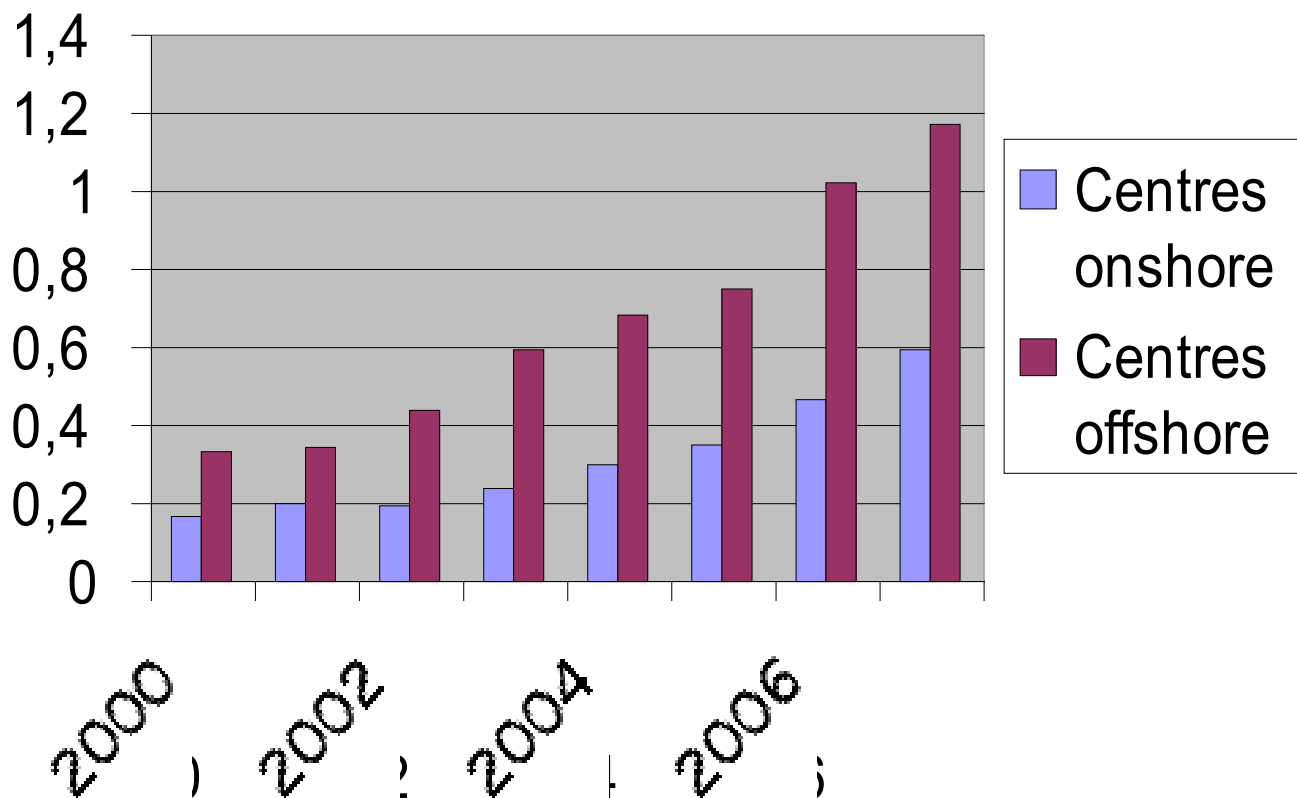
EUROPE : Chypre, Guernesey, Île de Man, Irlande, Luxembourg, Malte, Royaume-Uni, Suisse

Source : Ahmed Zoromé : « Concept of Offshore Financial Centers: In Search of an Operational Definition », IMF Working Paper 07/87; April 1, 2007,
<http://www.imf.org/external/pubs/ft/wp/2007/wp0787.pdf>.



Graphique 2 :

Les investissements des hedge funds dans les paradis fiscaux de 2000 à juillet 2007



(en milliers de milliards de dollars)

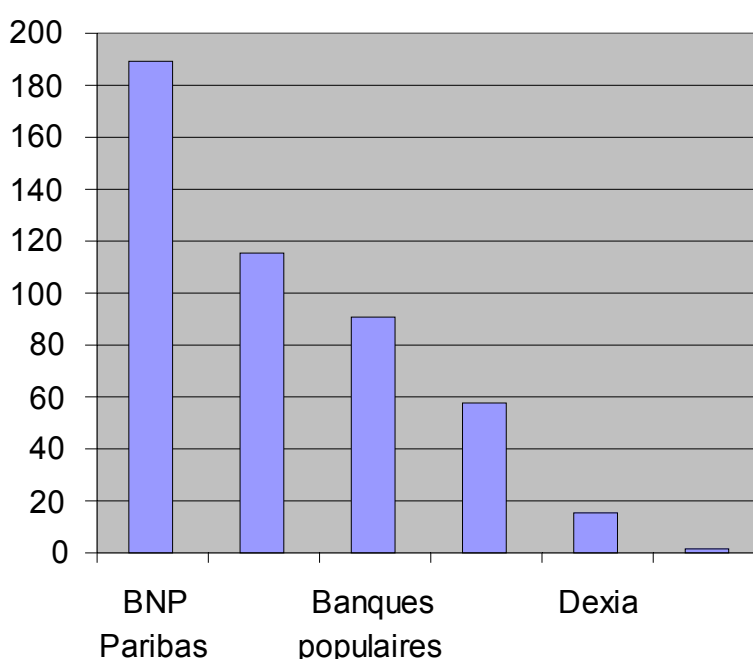
Source : Hedge funds research. Wikipedia.



Les paradis fiscaux facilitent l'opacité et l'instabilité financières

Cette opacité a joué et continue de jouer un rôle déterminant dans les doutes et les incertitudes des autres acteurs bancaires et financiers et de nombre d'investisseurs ou de détenteurs de capitaux.⁸

Graphique 3 : Les banques françaises dans les paradis fiscaux



Source : Alternatives économiques, « Enquête exclusive : la présence des entreprises du CAC40 dans les paradis fiscaux », *op. cit.*

Les fonds d'investissements spéculatifs (*hedge funds*) sont souvent acheteurs des titres émis par les organismes de crédit hypothécaire. Localisés à près de 80% dans les PFJ (dont un grand nombre aux îles Caïman), ces *hedge funds* échappent à toute réglementation un peu contraignante. Ils sont une des causes des fluctuations fortes et contradictoires d'un jour sur l'autre des marchés financiers : échappant à tout contrôle de leur comptabilité et de la valeur de leurs actifs par un quelconque organisme public, ils peuvent être amenés à mettre d'un coup sur le marché des sommes énormes pour continuer leurs opérations spéculatives.

Les PFJ, qui voient transiter plus de 50% des transactions financières internationales, permettent aux entreprises et aux acteurs financiers qui les utilisent de réaliser des opérations échappant à toute forme de supervision et de régulation. Ils sont, de ce fait, des éléments essentiels dans l'instabilité financière : des capitaux qui échappent à tout contrôle et à toute imposition peuvent prendre beaucoup plus de risques que des capitaux investis dans des territoires réglementés. Le secret bancaire, l'incertitude sur l'identité des propriétaires, la complexité des montages

⁸ Voir Christian Chavagneux et Ronan Palan, *Les paradis fiscaux*, Paris, La Découverte, Repères, 2007.



juridiques et des circuits financiers, l'absence de transparence sont autant d'éléments établissant la nocivité des PFJ et leur rôle dans l'opacité du système financier international.

Ainsi, les PFJ, par leur laxisme réglementaire, permettent la création de structures financières complexes, imbriquées les unes dans les autres, pour lesquelles il est bien entendu impossible de connaître les véritables donneurs d'ordres et, tout autant, les « responsables » contre lesquels des victimes pourraient agir en justice (les accidents des navires poubelles à l'origine de marées noires aux conséquences économiques, sociales et environnementales désastreuses ont à chaque fois dévoilé au grand public le recours par des multinationales à l'empilage de structures juridiques opaques localisées dans toute une gamme de PFJ).

Les paradis fiscaux facilitent la formation de capitaux spéculatifs

Réceptacles de capitaux provenant de sources multiples (trafics, corruption, blanchiment, fraudes, etc.), les PFJ recueillent la finance offshore et organisent l'opacité des circuits de circulation de l'argent. Ils attirent les capitaux en offrant le secret des transactions, leur protection contre toute enquête pouvant provenir des gouvernements étrangers, et en contournant les systèmes fiscaux de ces États. De nombreuses banques, parfois même les plus sages apparemment, souvent encadrées par des réglementations nationales, ont voulu participer au « haut rapport » (*high yield*) quand les temps étaient fastes, en confiant à des filiales domiciliées dans des PFJ la gestion de leurs investissements en produits dérivés à risques.

De très gros profits se trouvent ainsi générés par les PFJ, lesquels profits vont ensuite venir accroître la masse des capitaux qui se déplacent sur la planète à la vitesse de l'électronique et qui peuvent participer aux spéculations sur de multiples marchés (pétrole, minerais, céréales, autres matières premières, etc.). Il apparaît en effet souvent plus rentable à ces capitaux de spéculer que de s'investir dans l'économie réelle où ils devraient bien souvent perdre une partie de leur anonymat et de leur discrétion.

Les paradis fiscaux facilitent toutes les déréglementations

Dès lors que les PFJ voient transiter plus de 50% des transactions financières internationales, il est évident que la moindre réglementation ou régulation qui pourrait être prise par un État ou par un groupe d'États à l'égard des secteurs bancaires et financiers serait immédiatement et en grande partie rendue caduque : la réglementation s'appliquerait bien aux entreprises localisées, par exemple en France ou dans l'Union européenne, mais les territoires sans lois que sont les PFJ pourraient accueillir les sièges de sociétés bancaires et financières dispensées de ces réglementations et ces entreprises offshore pourraient donc intervenir partout, y compris sur les États réglementés, du fait du primat du principe de totale liberté de circulation des capitaux. Il serait donc indispensable que soit prise la décision de considérer comme inexistante toute relation financière avec les territoires offshore et les PFJ.

Depuis les accords de Bâle (1996, puis Bâle II, 2004), les banques sont soumises à une réglementation prudentielle qui les contraint à réserver un volume minimal de capitaux propres égal à 8% du total de leurs actifs risqués (portefeuilles de titres et encours de crédit). Avec ce ratio de solvabilité, les banques soumises à cette réglementation sont donc limitées dans leurs possibilités de faire des crédits : elles doivent disposer des capitaux propres suffisants pour rester



au-dessus du seuil des 8%. Pour contourner ces dispositions, des banques ont sorti de leur bilan certains de leurs crédits en les titrisant et en les mettant au nom d'entités juridiques nouvelles localisées dans des paradis fiscaux et qui échappaient donc à ces réglementations.

Par ailleurs, avec cette totale liberté de circulation des capitaux par-delà les frontières étatiques, les PFJ provoquent une concurrence à la baisse entre les différents systèmes de régulation nationaux. En voulant attirer sur leur territoire une partie des capitaux mobiles sur la planète, les États sont amenés à réduire eux-mêmes certaines de leurs réglementations internes, certains de leurs contrôles, et à revoir à la baisse leurs normes prudentielles. La dérégulation de certains secteurs plus particuliers est engagée par certains gouvernements en arguant de l'existence des territoires échappant à toute réglementation.

Les PFJ sont donc un outil, direct ou indirect, pour tirer vers le bas toutes les réglementations sur la finance.

Les paradis fiscaux facilitent la concentration de masses financières énormes et mobiles

Le partage inégalitaire des richesses est largement antérieur à l'existence des PFJ, mais la prolifération depuis une trentaine d'années de ces territoires a bien un lien avec l'accroissement énorme des inégalités constaté à l'intérieur des États et entre les États, au Nord comme au Sud. Leur existence rend encore plus facile la fraude fiscale de grande ampleur pour les multinationales et les particuliers riches qui vont pouvoir échapper à tout ou partie des impôts établis par les États dont ils sont originaires. Ce n'est pas un hasard si toutes les entreprises du CAC 40 ont des filiales dans des paradis fiscaux : ce sont environ 1.500 filiales offshore que les plus grandes entreprises françaises déploient sur une trentaine de paradis fiscaux pour optimiser leur fiscalité, c'est-à-dire, payer le moins d'impôt possible, en jouant de la diversité des fiscalités. Le secteur financier est très engagé dans les paradis fiscaux : à elles seules, les trois banques françaises BNP Paribas, le Crédit Agricole et la Société Générale ont 361 entités offshore. Hors du secteur bancaire, LVMH (140 filiales), Schneider (131), PPR, France Télécom, Danone, Pernod et Capgemini sont particulièrement implantés dans les paradis fiscaux. C'est dire que les impôts qu'ils versent au Trésor public français sont loin de correspondre à la réalité des profits de ces multinationales.

Cette fraude va accroître les profits nets de celles et ceux qui la pratiquent pendant que les autres entreprises et la grande masse des autres particuliers vont devoir payer plus d'impôts (ce qui est fraudé par les uns est toujours plus ou moins payé par les autres, en impôts supplémentaires ou en redistributions et en services publics en moins).

L'existence de masses financières provenant des profits accumulés par une toute petite frange de la population devient une véritable machine à fabriquer des bulles : le trop plein de disponibilités financières ne se fixe pas dans les investissements directement productifs mais peut aller vers les œuvres d'art, vers l'immobilier, vers les nouvelles activités de l'internet, vers certains marchés particuliers (pétrole, céréales, etc) en y faisant apparaître pendant un certain temps une forte demande qui tire ces marchés à la hausse, invitant d'autres spéculateurs à s'engouffrer dans le « filon », jusqu'au moment où tout ceci éclate.



En étant des lieux où ces masses financières nées des inégalités sociales peuvent se localiser et se cacher avant de fondre sur certains secteurs, les PFJ concourent très fortement au renforcement des inégalités et à l'accroissement des instabilités des marchés.

« Si » il n'y avait pas de paradis fiscaux, judiciaires et bancaires

Pour mesurer l'impact de l'existence des paradis fiscaux dans la genèse de la crise financière, puis dans son développement et sa propagation sur l'ensemble de la planète, on peut, a contrario, essayer de raisonner en imaginant un monde sans paradis fiscaux, et souligner alors ce qui ne se serait certainement pas produit.

Il y aurait eu beaucoup moins d'opacité dans les circuits financiers, et la confiance entre les acteurs et les opérateurs bancaires et financiers aurait été meilleure, ce qui aurait fortement atténué la suspicion qui a pu bloquer à un moment nombre de transactions.

Il y aurait eu beaucoup moins d'évitements des normes et des réglementations, ce qui aurait fortement réduit les prises de risques dans lesquelles ont pu s'engager des opérateurs de fait totalement irresponsables, bien que largement coupables.

Il y aurait eu moins d'inégalités sur la planète. Les PFJ sont autant de havres de sécurité pour nombre de trafics et de fraudes, dont les fraudes fiscales pratiquées à l'encontre des budgets et des citoyens honnêtes des autres États. Les PFJ sont aussi un outil largement utilisé pour organiser le dumping des lois, et particulièrement le dumping fiscal, en tirant vers le bas les autres systèmes fiscaux. Ils sont enfin un outil déterminant pour la fraude fiscale de grande envergure, celle pratiquée par les multinationales qui peuvent « jouer » à plein de la concurrence fiscale en recourant aux localisations dans des PFJ.

Il y aurait donc eu beaucoup moins de capitaux disponibles pour participer au « casino financier » où une minorité a pu, pendant un temps, faire fructifier des capitaux.

On peut aussi certainement dire que, s'il n'y avait pas eu de PFJ, des masses financières n'auraient pas été attirées par les possibilités de gains supplémentaires apparemment faciles et peu risqués que peuvent offrir certaines innovations financières localisées dans les PFJ ; elles se seraient donc, en partie, investies dans d'autres domaines, et notamment dans l'économie réelle, dans l'investissement dit productif de biens ou de services. La crise économique qui suit cette crise financière et bancaire présenterait donc d'autres aspects.

2. Les menaces, attermoissements et renoncements des gouvernements

La montée d'un discours politique contre les paradis fiscaux

Les déclarations publiques des responsables politiques doivent souvent être analysées avec prudence : elles sont principalement destinées à leurs opinions publiques et elles cherchent soit à les rassurer, soit à les préparer à quelques changements. C'est ce qu'illustre ce qui a pu être dit ou écrit en France depuis l'été 2007 et le début de la crise par les membres du gouvernement ou le chef de l'État. Pendant quelques semaines la ministre des finances répétait que la crise ne concernerait que les États-Unis, que le système bancaire français était particulièrement sain et



encadré par une réglementation adaptée, et donc que la France resterait à l'écart de ces turbulences. Puis le Premier ministre soulignait que la récession qui s'installait aux États-Unis suite à leur crise financière aurait forcément des répercussions sur nos exportations, et donc sur notre économie. Le Président de la République ajoutait qu'il faudrait encore plus de rigueur dans la politique budgétaire et que toutes les réformes structurelles de libéralisation devaient être poursuivies, voire accélérées. Le Président Sarkozy n'a ensuite pas cessé de s'exprimer en fonction de l'actualité et par rapport aux différents scandales qui pouvaient apparaître dans les médias. Ses déclarations ont été particulièrement foisonnantes au cours du deuxième semestre 2008, pendant sa période de présidence de l'Union européenne. En septembre 2008 « il faut une réglementation sur les *hedge funds* » selon le Président français, alors que Mme Angela Merkel, pour l'Allemagne, soulignait la nécessité de conclure « des accords internationaux face aux spéculations financières irresponsables ». Que les journaux annoncent le départ de quelques dirigeants d'entreprises, en faillite ou pas, avec des parachutes dorés monstrueux, et le Président affirme nécessaire de « moraliser le capitalisme ».

Puis, en octobre 2008, c'est vers les paradis fiscaux qu'il dirigeait son discours ; il affirmait que ce sont des « zones d'ombre qu'il convient d'éliminer », pendant que le Premier ministre déclarait que « des trous noirs comme les centres off shore ne doivent plus exister ».

Le vendredi 9 janvier 2009, le même Premier ministre François Fillon demandait que le G-20 qui se tiendra à Londres le 2 avril lance « un combat sans merci contre les paradis fiscaux » dans le cadre de la « refondation du capitalisme » censée limiter à l'avenir les risques de crise financière. Dans son discours de clôture d'un colloque à Paris il fixait des axes aux travaux du G-20 du 2 avril : « Il faut que cette réunion soit l'occasion d'engager un combat sans merci contre les paradis fiscaux, qui sont un enfer pour tous les autres. Il faut les soumettre aux mêmes règles que l'ensemble des places financières, ainsi qu'à des règles communes de coopération fiscale ». Il déclarait le 28 novembre 2008 que « la Suisse n'est pas un paradis fiscal ». Si c'était vrai, on ne comprendrait pas pourquoi quelques très grandes entreprises nord-américaines (l'assureur ACE, le groupe Tyco Electronics, le groupe de forage pétrolier Transocean, etc.) jusqu'à présent domiciliées aux Bermudes et aux îles Caïmans ont annoncé en janvier 2009 leur changement d'adresse pour la Suisse ; si c'était pour payer des impôts, il leur suffisait de se domicilier aux États-Unis ! D'ailleurs, on attend toujours le début d'une enquête sur les fraudeurs français qui ont utilisé le Liechtenstein pour mettre le fisc français à l'écart d'une partie de leurs affaires.

Outre-Atlantique, le 28 août 2008, Barack Obama déclarait, devant la convention démocrate : « Une partie de ces projets coûteront de l'argent. C'est pourquoi j'ai expliqué comment j'allais les financer jusqu'au dernier centime : en supprimant les niches des entreprises et les paradis fiscaux, qui n'aident pas l'Amérique à croître ».

En novembre 2008, dans un document d'orientation politique, le Pape Benoît XVI accusait les centres offshore d'être largement responsables de la crise financière internationale : « *ils ont apporté leur soutien à des pratiques financières et économiques imprudentes et ont également contribué, de manière significative, aux déséquilibres du développement en permettant une fuite gigantesque de capitaux en lien avec l'évasion fiscale* ».

Ces propos apparemment combatifs n'ont pas été suivis de décisions claires permettant de remettre en cause les paradis fiscaux. Ils ont été accompagnés d'appels à la vertu, de dénonciations des voyous et des malfaisants. Comme à chaque crise, comme au moment de la crise de 2000 avec l'éclatement de la bulle Internet, les propos moralisateurs ont été



généreusement distribués par les représentants du patronat ou des secteurs bancaires et financiers et par quelques ministres et responsables politiques ; c'est l'éthique qui a manqué à trop de financiers crapules et il est demandé aux acteurs de réexaminer leurs pratiques. Les principaux acteurs financiers ont juré leurs grands dieux qu'ils allaient mieux s'autoréguler (ce qui signifiait bien clairement qu'il n'est pas question pour eux d'accepter que la loi se mêle de leurs affaires). Le « code de bonne conduite » a été resservi par des professionnels de la finance avec le plus grand sérieux et a été reçu par des responsables politiques comme une réponse adaptée à la situation !

La contre-offensive des défenseurs des paradis fiscaux et judiciaires

Les déclarations verbales offensives à l'égard des PFJ n'ont pas laissé les représentants de ces territoires inactifs ou silencieux.

La principauté de Monaco a très habilement manœuvré en organisant en novembre 2008 dans un des hôtels du rocher une réunion de 174 experts du Groupe d'action financière internationale (GAFI)⁹ et du comité Moneyval du Conseil de l'Europe. Le prince Albert a pu, face à ces spécialistes, partir en guerre contre ce qu'il appelle des idées reçues. « *La lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme qu'il permet sont, pour moi, une priorité. Je suis heureux de constater que nos efforts ont été reconnus par le comité Moneyval du Conseil de l'Europe* ». On peut dire que les démarches accueillantes de la principauté ont été rentables puisque M. Antonio Gustavo Rodrigues, président du GAFI, déclarait, à l'issue de son séjour sur le rocher, que Monaco n'était pas un paradis fiscal.

Le Premier ministre luxembourgeois, Jean-Claude Juncker, s'est également pas mal démené pour dénoncer les attaques contre le Grand-Duché du Luxembourg : « *On ne peut faire une équation entre secret bancaire et paradis fiscal* ».

La Suisse également n'a pas tardé à faire jouer ses relations. Le 28 novembre, à l'occasion d'un point presse avec le président suisse Pascal Couchepin, le Premier ministre français François Fillon a pu notamment affirmer que « *la Suisse n'est pas un paradis fiscal, elle n'est pas considérée comme telle par l'OCDE, elle n'est pas considérée comme telle par la France* ».

En novembre 2008 le chef du gouvernement de l'île de Man a affirmé que l'île « *est une juridiction transparente, hautement régulée et qui coopère pleinement* ». Ses propos faisaient suite à ceux du ministre britannique des finances qui déclarait que l'île de Man ne pouvait continuer à attirer des banques avec sa basse fiscalité sans contribuer au budget britannique tout en espérant que Londres garantisse les dépôts des épargnants de l'île en cas de crise : « *On ne peut pas attendre que le contribuable britannique soit celui qui se porte garant en dernier ressort.* »

⁹ Le GAFI (en anglais *Financial Action Task Force, FATF*) a été créé par le G7 en 1989 pour lutter contre le blanchiment d'argent et, après le 11 septembre 2001, contre le terrorisme. Il est chargé d'édicter des normes et de faire la liste des « pays non coopératifs ». Mais, aujourd'hui, l'OCDE n'en recense plus aucun.



L'Ecofin persiste et signe

Pendant que quelques chefs de gouvernement adoptaient devant leurs opinions publiques des postures déterminées face aux situations scandaleuses révélées de temps en temps par les médias (parachutes dorés, délocalisations de capitaux, opérations financières opaques, etc), la réalité des décisions effectivement prises par ces gouvernements, et par les autres, était toute différente.

Le lundi 7 octobre 2008, le Conseil des affaires économiques et financières (ECOFIN) de l'Union européenne, se réunissait à Luxembourg pour « examiner la situation économique, les événements qui ont touché récemment les marchés financiers ainsi que les réponses à apporter. »

En matière de lutte contre la fraude fiscale, et alors que des associations, des experts, des élus, des médias répétaient que les paradis fiscaux jouaient un rôle néfaste sur les budgets publics en facilitant la fraude fiscale et de l'instabilité financière, les ministres des finances de l'UE ont limité leurs conclusions à l'approbation des lignes directrices d'Eurofisc, dispositif décidé un an auparavant, en décembre 2007, pour renforcer la coopération administrative entre les États membres dans la lutte contre la fraude à la TVA. Rien à l'égard des PFJ, rien à l'égard des banques localisées dans les PFJ, rien à l'égard des entreprises multinationales qui utilisent les PFJ pour éviter l'imposition de leurs bénéficiaires.

Le Conseil Ecofin a également traité de la stabilité financière et de la surveillance financière. Ses conclusions sont consternantes : « *Il convient de continuer à rechercher, dans le cadre des compétences respectives des États membres, une réponse coordonnée au niveau européen, les États membres devant parallèlement disposer de la flexibilité nécessaire pour adapter leur réponse à leur situation individuelle, et qu'il faut poursuivre la mise en œuvre de solides réformes structurelles au niveau national afin d'accroître la capacité de résistance aux chocs futurs.* » Ainsi, en langage clair, il est préconisé que chaque Etat fasse plus ou moins comme il peut, sachant que la règle dominante est toujours la « concurrence libre et non faussée ». Pour être attractifs pour les capitaux, les États vont donc continuer à être laxistes à leur égard, pendant qu'ils continueront de mettre en œuvre des réformes structurelles (flexibilité du travail, recul des services publics et recul des protections sociales pour réduire les dépenses publiques, etc.) dont seront victimes de très nombreux salariés.

En matière de stabilité financière, le Conseil Ecofin du 7 octobre 2008 n'a donc rien dit sur les *hedge funds*, ni sur les territoires offshore, ni sur les PFJ, ni sur le principe de liberté de circulation des capitaux et de concurrence démultipliée. En ce qui concerne la surveillance des groupes financiers, le Conseil souligne simplement « *qu'il convient de disposer d'un système plus efficace de surveillance européenne pour les groupes transnationaux* ». Les groupes financiers transnationaux peuvent donc continuer à agir comme par le passé.

L'inconsistance des décisions du G20

Le samedi 15 novembre 2008 se tenait à Washington une réunion des chefs de vingt États, qui s'est désignée « Groupe des Vingt », « concernant les graves difficultés que connaissent les marchés financiers et l'économie mondiale. »

La déclaration de ce « sommet » de Washington du 15 novembre 2008, particulièrement dense, doit être sérieusement examinée car elle reflète le niveau du consensus public auquel sont parvenus les représentants de quelques uns des principaux Etats de la planète.



Sur les causes profondes de la crise actuelle : le Sommet du G20 estime que la cause profonde de la crise vient de ce que « *les acteurs des marchés ont cherché à obtenir des rendements plus élevés sans évaluer les risques de façon adéquate et sans faire preuve de la vigilance requise. Parallèlement, les donneurs d'ordre ont affaibli les normes de souscription, les établissements financiers n'ont souvent pas mis en œuvre des pratiques saines en matière de gestion des risques, les produits financiers sont devenus de plus en plus complexes et opaques, rendant possible des effets de leviers excessifs...* » Ainsi, la crise viendrait des imprudences des acteurs financiers et de leur recours à l'opacité ; mais il ne nous est pas dit que tout cela résulte de leur contournement d'éventuelles réglementations nationales, sachant qu'avec la liberté des marchés, aucune réglementation n'existe ou presque au niveau international dans ce domaine. Le principe est bien que les acteurs doivent s'autoréguler et fixer entre eux leurs normes. Le Sommet du G20 ajoute, dans les causes profondes de la crise actuelle « *des facteurs sous-jacents majeurs qui ont influé sur la situation actuelle, ... entre autres des politiques macroéconomiques incohérentes et mal coordonnées, des réformes structurelles inadéquates qui ont conduit à des résultats macroéconomiques globaux insoutenables. Ces évolutions sur les marchés financiers et les insuffisances en matière de régulation ont mené à des excès et ont finalement provoqué de graves perturbations des marchés.* » Ces explications nécessiteraient d'autres explications, car on ne sait rien des « politiques macroéconomiques incohérentes et mal coordonnées » ; on ne nous dit rien de ce que sont les « réformes structurelles inadéquates » ni « les résultats macroéconomiques globaux insoutenables ».

En matière de régulation des marchés financiers, le Sommet du G20 souligne que celle-ci « *relève avant tout de la responsabilité des régulateurs nationaux, qui constituent la première ligne de défense contre les instabilités des marchés.* » Sachant que la régulation nationale s'est déjà révélée insuffisante et inadaptée et qu'elle a en partie permis la crise, le G20 préconise plus ou moins de continuer comme avant, alors même qu'une somme de réglementations nationales qui se concurrencent entre elles et avec des territoires offshore hors la loi ne peut déboucher sur rien d'efficace. Le G20 estime toutefois indispensable « *d'intensifier la coopération internationale entre régulateurs et de renforcer les normes internationales* ». C'est là une déclaration de principe et d'intention qui n'engage pas les vingt États présents, mais qui ne les engage pas, alors qu'aucun organisme un tant soit peu supranational n'est reconnu et habilité pour contrôler l'application de normes internationales. Tout cela engage encore moins les États absents, et particulièrement tous les PFJ.

Le G20 affirme son attachement aux principes de fonctionnement du capitalisme financier actuel « *... ces réformes ne porteront leurs fruits que si elles s'appuient sur des économies fondées sur les principes du libre marché, ... le respect de la propriété privée, l'ouverture des échanges et des investissements, la concurrence entre les marchés...* ». On sait que dans un passé récent tout cela voulait dire liberté de circulation des capitaux sans contrôles, ouverture de tous les marchés, au Nord comme au Sud, prééminence de la finance et de la rentabilité financière sur les éventuelles normes sociales et environnementales.

En ce qui concerne plus particulièrement les PFJ, dont le terme n'est jamais exprimé dans le document du G20, quelques actions « à moyen terme » sont retenues : « *Les autorités nationales et régionales doivent mettre en œuvre des mesures nationales et internationales pour protéger le système financier mondial des juridictions non coopératives et non transparentes qui présentent un risque d'activité financière illégale.* » On aurait pu espérer que le Sommet du G20 arrête quelques décisions concrètes et communes à l'égard des PFJ pour limiter immédiatement leur



impact sur la finance mondiale et sur l'opacité qu'ils confortent et l'instabilité qu'ils accentuent. Le G20 ne fait que renvoyer les responsabilités vers les États qui, dans le passé récent de la crise, n'ont pas été en mesure de prendre la moindre décision concrète dans un système où la concurrence entre les territoires continue d'être la règle à l'égard de capitaux mobiles.

Le Sommet du G20 poursuit en incitant « *le Groupe d'action financière internationale (GAFI) à poursuivre son travail important de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.* » Et « *les autorités fiscales... doivent poursuivre leurs efforts de promotion des échanges d'information dans le domaine de la fiscalité.* » On connaît pourtant les maigres résultats du GAFI et de ses recommandations et la lenteur des améliorations en matière de transmission d'informations fiscales par rapport à l'accroissement de la fraude fiscale internationale. Les décisions du G20 apparaissent donc inconsistantes.

La prochaine réunion du G20 se tiendra à Londres le 2 avril 2009. Ce nouveau sommet doit permettre de faire le point sur l'état d'avancement des mesures adoptées pour lutter contre la crise financière. Il est à craindre que cette nouvelle réunion ne soit que la reproduction de celle du 15 novembre 2008 et n'engage à rien de concret, ce qui serait l'annonce d'une poursuite de la crise avec le maintien des règles internationales qui ont favorisé son développement.

Pendant qu'on continue de discuter des mérites d'une plus grande transparence, d'une meilleure gouvernance et d'une nécessaire régulation, des décisions très concrètes ont été prises par ces mêmes chefs d'État et de gouvernement : ils ont été capables, en quelques jours, d'avancer des milliards de dollars, d'euros, de livres sterling, à partir de caisses publiques qui étaient encore vides quelques semaines auparavant face aux besoins sociaux, de solidarité, de services publics, etc. Ces avances sont faites pratiquement sans garanties réelles quant à l'usage des fonds, alors que les possibilités de spéculer demeurent, que les territoires offshore restent accueillants pour les capitaux et que les dirigeants ont toujours la liberté de s'attribuer des rémunérations confortables. Les banques qui ont profité du système sont secourues, non par le Liechtenstein ou Jersey, mais par les contribuables de leur pays, là où elles n'ont parfois pas payé d'impôts ! La solidarité est maintenant mise en avant pour colmater les pertes, mais le partage n'était pas de mise quand les profits s'accumulaient. Les décisions qui sont effectivement prises montrent bien que les risques ne seront pas supportés par ceux qui les ont pris.

Sauf à ce que, au moins, des décisions venant réglementer sérieusement la finance soient prises, il faut constater que la finance sort largement victorieuse de toutes ces crises. Certes, quand le bilan pourra être tiré, il y aura bien des pertes financières énormes, mais il y aura eu aussi, pour d'autres, des opportunités rentables et des acquisitions à prix bradés. Principalement, il y aura eu des conquêtes déterminantes pour la finance. Des liquidités gigantesques ont été injectées par la Réserve fédérale, par la Banque centrale européenne, et par d'autres, à des taux de plus en plus bas pour finir à un coût réel plus bas que l'inflation. On pourra peut-être constater que les plans de sauvetage des institutions financières mis en place par plusieurs États auront été des opérations de restructuration permettant de se débarrasser d'institutions financières petites ou moyennes pour ne laisser que quelques groupes dominants dans les quelques pays « qui comptent » financièrement.



Les incohérences gouvernementales se multiplient

Pendant les dernières semaines qui ont précédé la réunion du G20 le 2 avril à Londres les « déclarations verbales » de quelques responsables politiques ont été plus nombreuses : Nicolas Sarkozy, François Fillon, Christine Lagarde et Eric Woerth pour la France, Angela Merkel pour l'Allemagne, et même Gordon Brown pour la Grande-Bretagne, ont multiplié les discours plus ou moins menaçants à l'égard des paradis fiscaux. Le Président de la République française a répété qu'il souhaitait que le thème des paradis fiscaux soit abordé le 2 avril : « il s'agira, à Londres, d'avoir ou non le courage de dire quels sont les paradis fiscaux et ce qu'on leur demande ». Même le Président du Fonds monétaire international (FMI), Dominique Strauss-Kahn, a prôné une action « à la dynamite » contre les paradis fiscaux. Faut dire qu'un des objectifs affichés de cette réunion du G20 est, rien de moins, que de « réformer le capitalisme ».

Pendant le même temps, les porte-parole de certains territoires off shore, plus particulièrement en Europe, ont mis en place une stratégie qu'on peut qualifier de « lâchage de lest » en annonçant quelques assouplissements dans leur secret bancaire. Ainsi le Premier ministre d'Andorre s'est engagé à faire approuver d'ici novembre 2009 un projet de loi qui lève le secret bancaire dans le cadre d'accords bilatéraux d'échange d'informations fiscales avec d'autres Etats. Ce texte doit être approuvé par le gouvernement d'Andorre avant le 1^{er} septembre et par le Parlement andorran au plus tard le 15 novembre 2009, a assuré le Premier ministre.

La Belgique a annoncé qu'elle va supprimer son secret bancaire « dès l'an prochain » dans ses relations avec les autres pays de l'Union européenne, puis qu'elle le fera progressivement ensuite avec les autres pays. En réalité, il s'agirait seulement de participer à l'échange d'informations pour tout ce qui concerne la fiscalité de l'épargne, dans le cadre de la directive européenne sur l'épargne.

Le Liechtenstein a annoncé son intention de revoir son secret bancaire, sans plus de précisions quant au contenu de la promesse. La Principauté du Liechtenstein devrait donc signer une série d'accords bilatéraux avec ses partenaires.

Tous ces engagements n'engageront à pas grand chose si, comme c'est déjà le cas très souvent, le pays qui demande des informations fiscales sur quelqu'un devra, au préalable, avancer énormément de preuves sur l'irrégularité soupçonnée. De fait, il doit savoir exactement ce qu'il cherche avant de le chercher : par exemple, il faut que l'État qui demande des informations ait déjà le nom de la banque du déposant recherché (dans ces territoires offshore il n'y a jamais de fichier centralisé des comptes bancaires ouverts dans le pays).

À la veille du G20 du 2 avril 2009 ; les supputations allaient donc bon train sur ce qui pourrait sortir de cette réunion. Déjà il était annoncé que l'OCDE pourrait élargir sa liste des paradis fiscaux, après avoir été réduite progressivement comme peau de chagrin à seulement trois territoires (Andorre, le Liechtenstein et Monaco). Il est probable que la mise au point d'une nouvelle liste donnera lieu aux mêmes tractations que précédemment entre les principales places financières : il s'agira tout d'abord de se mettre d'accord sur les critères à retenir entre les États pour pouvoir y faire figurer un territoire comme étant un paradis fiscal ; et il faudra ensuite parvenir à un autre accord pour pouvoir, très concrètement, y mettre tel ou tel pays ou territoire. On verra alors les représentants de la Grande-Bretagne, plus particulièrement, batailler pour que ne figurent pas toutes ces places offshore qui gravitent plus ou moins dans le sillage de la City, et qui, en partie, font que Londres est toujours la première place financière mondiale, malgré le



poids économique, militaire et politique dominant des États-Unis. Une fois qu'une nouvelle « liste noire » serait établie, il faudrait mettre au point les sanctions internationales à appliquer à l'encontre de ces territoires. À défaut, une liste n'est qu'un moyen de pression moral dont l'efficacité n'est pas démontrée. En effet, Monaco, Andorre et le Liechtenstein sont toujours, et depuis des années, sur la liste noire de l'OCDE, sans que leurs affaires ne périclitent pour autant ; il est même possible qu'une telle liste soit un critère de sélection pour les fraudeurs, les mafias, les trafiquants, et les « investisseurs » !

En tout état de cause, l'OCDE aura beaucoup de mal à publier sa liste, dès lors qu'elle comprend des pays comme la Suisse, l'Autriche et le Luxembourg, qui s'opposent farouchement à sa publication.

Rien ne sera entrepris pour commencer à s'opposer au système de la concurrence fiscale entre tous les Etats, alors qu'on sait que les paradis fiscaux, par les fiscalités très basses qu'ils adoptent, et particulièrement pour leurs non-résidents, participent très largement au dumping fiscal mondial qui a déjà entraîné partout une baisse significative des taux d'imposition des grosses fortunes et des revenus les plus élevés. Le président Sarkozy a tenu à rassurer cette clientèle : « on ne reproche à aucun pays d'avoir des taux de fiscalité très bas », même si cela oblige les autres États à réduire leur fiscalité sur les capitaux, les gros profits et les hauts revenus ; même si cela les oblige aussi à remettre en cause certains de leurs choix politiques et budgétaires, et donc, à contester leurs votes démocratiques ; même si cela les oblige à taxer plus fortement les autres catégories sociales et à réduire les redistributions, les solidarités et les services publics.

Il sera fait état de la bonne volonté de certains territoires offshore. Au lieu d'envisager de quelconques pressions ou mesures de rétorsion internationales à leur encontre, on leur fera confiance pour revoir leur définition de la fraude fiscale et de l'évasion fiscale, et pour fournir un peu plus souvent des informations sur certains ressortissants étrangers reconnus disposant de comptes bancaires chez eux. Une prochaine réunion d'experts pourrait être annoncée, qui se réunirait épisodiquement pour juger du niveau des progrès constatés.

Paris et Berlin affirmaient encore, quelques jours avant la tenue du G20, que « sur tous les sujets, l'Allemagne et la France défendront les mêmes positions », en espérant que cette conviction trouve sa traduction dans les documents du sommet. Cela semblait assez mal engagé : quelques jours avant son déplacement à Londres, le Premier ministre tchèque, Mirek Topolánek, qui préside actuellement l'Union européenne, avait déjà apporté son soutien à la Suisse sur le secret bancaire et comptait soutenir également la position du Luxembourg, estimant que « le Luxembourg est un pays dont le système bancaire est réglementé et extrêmement solide, donc, pour moi, à mes yeux, le secret bancaire relève du secret confessionnel ». La porte de sortie pour se présenter devant certaines opinions publiques est déjà en filigrane : si Londres ne débouche sur rien de concret dans ces domaines, il sera toujours possible d'affirmer que le consensus n'a pu être obtenu, que des pays anglo-saxons ont fait obstruction, que les pays d'Amérique du sud, d'Afrique et d'Asie présents au G20 portaient uniquement des propositions pour une relance économique pour sortir de la crise et souhaitaient seulement de nouveaux accords commerciaux.



3. Ce qu'il est nécessaire et possible de faire

Il faut agir pour éviter que se renouvelle une telle déstabilisation financière, dont les conséquences économiques et sociales ont à peine commencé, en intervenant tout à la fois sur les causes directes de cette crise et sur ses causes plus profondes.

Nous avons vu que la domination de plus en plus forte de la finance sur l'ensemble des rapports économiques, et même sur les choix démocratiques des États et de la communauté internationale, était une cause directe de la crise financière : très largement dérégulée et dérèglementée, la finance a pu opérer de plus en plus facilement en dehors de toute norme et a pu développer des circuits opaques qui ont contribué aux troubles et aux crises de confiance entre les acteurs bancaires et financiers provoquant plus ou moins l'emballement du système.

La suppression des paradis fiscaux et judiciaires et la levée du secret bancaire sont tout à fait possibles, en déclarant nulles les transactions financières réalisées avec des paradis fiscaux, ou en obtenant que leurs réglementations soient modifiées, et qu'ils appliquent effectivement les normes internationales de contrôle.

Dans tous les cas il s'agit bien de mettre en œuvre une volonté politique. En 2008, la justice des États-Unis a décidé de mener une enquête contre la banque suisse UBS, accusée d'avoir aidé 20 000 citoyens américains aisés à cacher 20 milliards de dollars au fisc des États-Unis. La banque suisse se refuse pour le moment à fournir certaines informations, au nom du secret bancaire suisse. La banque UBS détenant de nombreux avoirs aux États-Unis, la justice américaine laisse parfois entendre qu'ils pourraient être un élément de pression et que la licence d'UBS aux États-Unis pourrait être suspendue. On voit par cet exemple que les États ne sont pas dépourvus contre les paradis fiscaux, et qu'ils ont de multiples moyens de pression pour faire respecter leur souveraineté ; il leur faut le vouloir.

Au-delà, une multitude d'actions sur la finance devraient être prises pour améliorer la situation :

- suppression des paradis fiscaux et judiciaires et levée du secret bancaire de façon à ce que les capitaux et leurs revenus soient imposés dans les États où résident les bénéficiaires ;
- interdire la titrisation et les transactions de gré à gré ;
- fermer progressivement les marchés à terme pour les matières premières et les remplacer par des mécanismes internationaux de stabilisation des prix et des volumes exportés ;
- supprimer les agences de notation financées par ceux qu'elles sont chargées de noter ;
- abandonner les normes comptables basées sur la valeur du marché ;
- supprimer les rémunérations liées à la valeur de l'action ;
- créer des pôles financiers publics au niveau national, européen et mondial, au service de financements sociaux et environnementaux ;
- encadrer les politiques bancaires de crédit ;
- instaurer un crédit peu onéreux en faveur de l'investissement productif ;
- modifier les objectifs de la BCE et la placer sous le contrôle des organismes politiques de l'UE ;
- limiter la liberté de circulation des capitaux et taxer les transactions financières internationales ;



- harmoniser l'impôt sur les sociétés en commençant par fixer un taux plancher ;
- élargir la portée de la directive « Épargne »¹⁰ applicable à tous les États membres de l'Union européenne, intégrant tous les revenus financiers des personnes physiques et morales ;
- instaurer un régime de TVA au sein de l'Union européenne comprenant un taux très réduit pour les biens de première nécessité et un plafond pour le taux normal.¹¹

Pendant le même temps, il faut procéder à un autre partage des richesses dans le monde, entre les États et à l'intérieur des États. En effet, les multiples dimensions de la crise ont pour conséquence immédiate d'accroître les inégalités, déjà immenses. Et c'est pourtant le moment où les forces dominantes dans le monde s'arc-boutent pour maintenir leurs privilèges, dont le privilège fiscal est le plus grossier parce qu'il vise à interdire toute redistribution des richesses. Les taxes globales, que la suite de ce rapport aborde maintenant, ont justement pour objectif d'inverser le cours des choses.

¹⁰ Le Conseil européen du 3 juin 2003 a adopté une directive relative à la fiscalité des intérêts retirés de l'épargne des personnes physiques. Cette directive s'applique depuis le 1^{er} juillet 2005 à tous les pays membres de l'UE. Cependant sa portée dépend de la coopération des pays tiers. Cinq pays européens dont la Suisse, le Liechtenstein, Monaco et dix zones dépendant du Royaume-Uni et des Pays-Bas (comme les îles Caïman, Guernesey, Jersey) ont accepté de l'appliquer, tout en conservant jalousement leur secret bancaire !

¹¹ Un « serpent fiscal européen » permettrait d'assurer une transition progressive vers l'harmonisation fiscale. Voir Syndicat national unifié des impôts, *Quelle Europe fiscale ?, Fiscalité et justice sociale*, Pais, Syllepse, 2008.



Deuxième partie

Une fiscalité globale pour un autre monde

Au tout début des années 1990, les rapports officiels dénombraient 20% de la population mondiale souffrant de la faim. À la fin des années 2000, les mêmes rapports nous indiquent que ce pourcentage est descendu à 17%. Avant de nous réjouir, il faut savoir que, malgré cette amélioration en pourcentage, ce sont un milliard d'êtres humains qui souffrent de la faim ! Pire encore, chaque jour en 2008, 25 000 personnes sont mortes de faim.

Aujourd'hui, nous dit-on, la majorité des experts a convaincu beaucoup de gouvernements et d'organismes internationaux qu'une action internationale aussi urgente que vigoureuse s'imposait pour stopper et inverser la lourde dégradation climatique liée aux activités humaines. Fort bien, mais qu'est-il fait pour contrôler le système ?

Pour remédier à ces maux et mille autres, la réponse imposée par les détenteurs du pouvoir est la même depuis des décennies : le marché ! Cette réponse était supposée tellement évidente que les puissants ont voulu, à la fin des années 1980, lui donner un titre, le « consensus de Washington ».

Les principes à observer, les mesures à prendre, les interdictions à décider sont nombreux. Tous devront être mis en œuvre par un processus démocratique et coopératif. En lieu et place de la compétition omniprésente qui a mené là où nous en sommes. C'est la démocratie qui saura dire, quels sont les biens publics, y compris mondiaux, qui ne sauraient être laissés aux marchés. L'exemple de la stabilité financière paraît, aujourd'hui, évident pour tout le monde, mais il en va ainsi, de la santé, de l'éducation, de l'environnement, du climat, de la diversité, etc. ; c'est encore le cas d'un bien public mondial par excellence, la paix !

Pour ce faire, il faut des ressources, abondantes et pérennes que seule la fiscalité peut fournir. De plus, elle seule est susceptible de respecter les nécessaires principes de justice, et de supporter des financements d'investissements intergénérationnels.

1. Pourquoi une fiscalité internationale ?

Mondialisation et concurrence fiscale

Grâce à l'existence des frontières, les États ont longtemps bénéficié d'une souveraineté et d'une grande autonomie dans le choix de leurs politiques monétaires et fiscales. La mondialisation contemporaine a profondément transformé l'environnement des politiques fiscales. Du fait de l'ouverture des frontières et de la mobilité de certains facteurs de production, les politiques fiscales nationales ont perdu leur autonomie et sont davantage, en raison, notamment de leur impact sur les échanges commerciaux et financiers. Les pays peuvent ainsi tirer profit d'une hausse de la fiscalité décidée par un pays voisin qui perd alors le bénéfice attendu de sa mesure en terme de recettes fiscales supplémentaires. À tort ou à raison, beaucoup de pays développés ou



en voie de développement prennent désormais des décisions d'ordre fiscal en fonction de considérations externes.

Deux types de stratégies sont envisageables qui s'inscrivent dans le cadre théorique bien connu du " dilemme du prisonnier ". Soit les pays ne coopèrent pas entre eux et jouent le jeu de la concurrence fiscale et du « dumping » fiscal en baissant leur fiscalité de manière à attirer sur leur sol les capitaux étrangers et les entreprises multinationales. En ce cas, les pays subissent une érosion de leurs recettes liée à leurs politiques de surenchère à la baisse. Soit les pays parviennent à coopérer entre eux afin de maintenir une pression fiscale homogène, ce qui leur permet de préserver leurs recettes publiques. La coopération fiscale peut elle-même s'appuyer sur une harmonisation des politiques fiscales nationales, ou sur la création de taxes globales communes. Dans les deux cas, en théorie, le résultat est le même si les pays adoptent les mêmes bases fiscales et les mêmes taux d'imposition. : la pratique du " passager clandestin " est éliminée.

On constate que, dans le contexte de l'intégration des marchés, les politiques fiscales coopératives sont difficiles à mettre en œuvre. L'exemple de l'Union européenne est emblématique à cet égard ; comment imaginer, en effet, qu'un ensemble si structuré n'ait pas adopté de politique fiscale unique, ou pour le moins coordonnée ? La raison essentielle est que, par leurs stratégies à l'échelle internationale, les firmes multinationales poussent les pays à jouer le jeu de la concurrence dans le but d'amener une baisse de la pression fiscale qui s'exerce sur elles. Ce phénomène semble particulièrement vérifié à propos des investissements directs à l'étranger. Le pouvoir des transnationales est très efficace, pour elles, puisque à la fois, elles sont parvenues à augmenter leurs profits, en même temps que la fiscalité appliquée à ces bénéficiaires. Selon les dates choisies comme points de repère, la baisse de la part salariale dans la valeur ajoutée dans les pays de l'OCDE a baissé : de plus de 10 points si l'on prend pour référence la fin des années 1970 ou le début des années 1980, entre 4 et 5 points si l'on retient les années 1960.¹²

Fiscalité et mobilité des facteurs

Les États peuvent d'autant plus efficacement taxer les facteurs de production que ceux-ci sont peu mobiles et que leur base fiscale est inélastique par rapport aux variations du taux de l'imposition. Or l'effacement des frontières nationales, à la suite des politiques de libéralisation, a accru la mobilité de certains facteurs de production, principalement le capital, dont les premiers détenteurs sont les firmes multinationales industrielles, les banques et les investisseurs internationaux. Grâce à leur mobilité, ces acteurs sont en mesure d'optimiser leur politique vis-à-vis de la fiscalité en se localisant vers les territoires où la pression fiscale est la plus faible. Les firmes se tournent non seulement vers l'état qui est « le mieux disant fiscal » mais également vers celui qui offre des subventions, ce qui permet de réduire à zéro, voire de rendre négative leur charge fiscale. Les profits de ces grands groupes sont ainsi devenus une cible mouvante échappant de plus en plus à la fiscalité nationale. Au total, les États ont vu fondre la base sur laquelle s'appuie leur fiscalité alors que les multinationales ont élargi l'espace sur lequel elles

¹² On peut consulter les études suivantes :

- FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, <http://www.imf.org/external/pubs/ft/weo/2007/01/fra/sumf.pdf>, Rapport avril 2007, p. 184.

- OCDE, *Croissance et inégalités, Distribution des revenus et pauvreté dans les pays de l'OCDE*, http://medias.lemonde.fr/mmpub/edt/doc/20081021/1109272_croissanceetinegalites.pdf, 2008, p. 38, <http://gesd.free.fr/page38.pdf>.

- Union européenne, *Employment in Europe, Report 2007*, chapitre 5, « The labour income share in European Union », p. 4, http://ec.europa.eu/employment_social/employment_analysis/eie/eie2007_chap5_en.pdf.



peuvent minimiser leur fardeau fiscal et maximiser leurs profits. C'est ainsi que l'Organisation des Nations unies pour le commerce et le développement (CNUCED) comptabilise en 2006, pour les 150 premières multinationales dans le monde, un total d'actifs équivalent à 120% du produit brut mondial ; rappelons que celui-ci était alors de quelque 48 000 milliards de dollars courants¹³.

Les techniques utilisées par les firmes transnationales pour échapper à la fiscalité sont nombreuses : la plus radicale est évidemment la domiciliation des opérations dans les paradis fiscaux de toutes sortes, ou dans les zones franches. Une autre approche repose sur les manipulations comptables les plus sophistiquées, dont la plus connue est la technique des prix de transfert fictifs entre maison mère et filiales des groupes. Les exemples de ces dernières années sont particulièrement démonstratifs à cet égard. C'est d'ailleurs pourquoi une fiscalité, aussi sophistiquée soit-elle, ne saurait seule, parvenir à un monde parfaitement régulé, elle devra s'inscrire dans un droit mondial largement développé qui devra pouvoir être appliqué.

Mondialisation et inégalités fiscales

La mondialisation néolibérale a pour conséquence d'accroître les inégalités fiscales entre ceux qui apportent leur travail et ceux qui détiennent du capital, en fonction du degré de mobilité internationale de ces facteurs.

Il y a, d'un côté, les agriculteurs et les salariés, qui représentent la quasi-totalité de l'humanité. Pour la plupart des travailleurs, se déplacer géographiquement est très difficile notamment du fait des barrières culturelles, linguistiques et des lois sur l'immigration qui vont, partout, s'aggravant. Ils subissent généralement, de ce fait, une pression fiscale à laquelle ils ne peuvent se soustraire.

À l'opposé, il y a les cadres supérieurs et dirigeants qui sont au sommet de la pyramide globale des revenus et qui sont en mesure de se déplacer, ou de déplacer leurs revenus, pour échapper à la taxation. La globalisation a ainsi introduit un nouveau clivage parmi les salariés, avec d'un côté ceux qui peuvent se délocaliser pour profiter des écarts de rémunération et de taxation, et d'un autre côté l'écrasante majorité des salariés qui ne le peuvent pas.

En France les inégalités de patrimoines sont considérables, même si elles ne sont pas aussi élevées que dans d'autres pays ; on y observe néanmoins que, selon l'Observatoire des inégalités, le patrimoine de la personne la plus fortunée du pays équivaut à un million d'années de SMIC ! On observe aussi que 80 % des salariés à temps plein ont perçu en 2006, moins de 2 300 € par mois !

Les données statistiques existantes illustrent bien ce lien entre l'érosion de la base fiscale et la mobilité des facteurs de production. L'écart entre les taux de prélèvement sur les revenus du travail et ceux du capital n'a cessé de se creuser depuis les débuts du processus de mondialisation. Ainsi, dans les pays de l'OCDE, l'évolution de la structure des recettes publiques, pour l'ensemble des pays de la zone entre le milieu des années 1960 et celui des années 2000¹⁴ peut être caractérisée ainsi :

¹³ Banque mondiale, *Selected Indicators*, Rapport 2009.

¹⁴ OCDE, *La politique fiscale dans les pays de l'OCDE : évolutions et réformes récentes*, n° 9, 2005, http://books.google.fr/books?id=aR-iEagobdgC&pg=PA18&lpg=PA18&dq=%C3%A9volution+recettes+fiscales+ocde&source=bl&ots=P8Ktkjt7ai&sig=WTLXo2BqxNeE2i4MdAT6ANM1rms&hl=fr&ei=fr6qSZPGuTSjAe38JTjDw&sa=X&oi=book_result&resnum=2&ct=result#PPA30, M1.



- Impôt sur le revenu des personnes : n'a pratiquement pas varié et représente environ le quart des recettes.
- Impôt sur les bénéfices : ne représente toujours que 9 % ;
- Prélèvements sur les salaires pour protection sociale : passe de 18 % à 25 % ;
- Impôt sur le patrimoine : a baissé de 2 points pour s'établir à 6 % ;
- Impôt sur la consommation (qui pèse beaucoup plus lourdement sur les populations les moins favorisées) : est passé de 14 % à 19 % ;
- Impôts spécifiques, notamment les droits de douane : ont baissé de 24 % à 11 %.

L'OCDE relève aussi que la simple courte période allant de 2000 à 2003, les taux marginaux d'imposition des hauts revenus individuels avaient baissé de plus de 2 points, et que sur la même période, les taux d'imposition sur les bénéfices (qui disent cependant peu sur l'impôt réel payé par les entreprises) a baissé de plus de 3 points.

Mais au-delà des taux d'imposition légaux, la taxe effectivement payée par une entreprise n'a pas grand chose à voir avec ce qu'elle devrait payer si les taux officiels étaient effectivement appliqués. Ainsi le groupe français Total qui a déclaré un bénéfice de près de 14 milliards d'euros en 2008 devrait, légalement, s'acquitter d'un impôt de quelque 3,9 milliards d'euros. En réalité, par le truchement du bénéfice mondial consolidé, il en paiera vraisemblablement à peine 10 % !

Lutter contre les inégalités passe par un profond rééquilibrage dans ce domaine.

Taxes globales et biens publics mondiaux (BPM)

Une autre raison fondamentale pour envisager la création de taxes globales est l'idée selon laquelle la mondialisation engendre des besoins nouveaux, qui s'ajoutent bien sûr à des besoins anciens non satisfaits, qui, tous, nécessitent le recours à l'instrument fiscal au niveau international. Le concept biens publics mondiaux (BPM), a été forgé pour décrire ces besoins qui s'expriment à l'échelle planétaire et qui ne peuvent être produits par les marchés en raison de leurs deux caractéristiques principales : aucune personne ne doit être exclue de la consommation d'un bien public (principe de non exclusion) et l'usage d'un bien public par quelqu'un n'en prive pas les autres membres d'une communauté (principe de non rivalité). L'objectif d'un développement équilibré de la planète ne peut être atteint que si des biens publics tels que la santé, l'éducation ou la sécurité font l'objet de politiques définies et financées à l'échelle internationale sur des ressources publiques telles que des taxes globales.

Actuellement, on constate une très forte sous-production de BPM. L'instabilité financière internationale, les pandémies, la criminalité financière, l'insuffisante diffusion du savoir, la dégradation de l'environnement, notamment, sont le résultat de ce sous investissement. Sous l'effet de la mondialisation et de l'insuffisante production de BPM, la planète est ainsi devenue instable, inégalitaire et, pour partie, insalubre. Plusieurs raisons expliquent cette insuffisance. Il y a, tout d'abord, un problème d'évaluation des coûts et de leurs avantages, en raison notamment de l'horizon temporel dans lequel ils s'inscrivent. Ils ne peuvent, en effet, que se mesurer à long terme. Ainsi, les politiques de lutte contre l'instabilité financière et la destruction de la biodiversité ont des coûts élevés et des rendements incertains et lointains, qui vont décourager les initiatives privées mais peuvent aussi, si la pression démocratique ne s'exerce pas suffisamment,



repousser les initiatives des acteurs publics. En second lieu, l'insuffisance actuelle des BPM provient de leur dimension spatiale. Les politiques budgétaires et fiscales des États sont définies sur une base nationale alors que les bénéficiaires de ces biens profitent, tout autant à des pays tiers. Des ressources publiques ne pourront être dégagées en quantité suffisante qu'à la condition de mettre en place un dispositif fiscal global, fonctionnant sur un espace élargi.

Cette exigence est d'autant plus forte que l'Assemblée générale des Nations unies a défini en 2000 huit objectifs à atteindre avant 2015, que les BPM contribueraient à attendre. Ces « objectifs du millénaire » (ODM) ont trait à la réduction de la pauvreté et de la faim, à l'éducation primaire pour tous, à l'égalité des sexes, à la réduction de la mortalité infantile, à la santé maternelle, à la lutte contre le sida, à la protection de l'environnement et à la promotion du développement mondial. Le chiffrage des ODM n'a jamais été effectué ; sans doute ferait-il peur. L'Objectif 1, cible 2, par exemple, prévoit de « réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population souffrant de la faim ». L'ambition est, somme toute, fort modeste. Or la FAO nous apprend que le nombre de personnes souffrant de la faim, qui avait diminué dans la première partie de la décennie 90, augmente à nouveau pour atteindre un milliard de personnes.¹⁵ On sait, en outre, que ces objectifs ne peuvent être atteints qu'ensemble. Comment, en effet, lutter efficacement contre le sida dans une population malnutrie ?

2. Quelle fiscalité internationale ?

Pour remplir ses rôles principaux, réduction de nuisances diverses, redistribution des revenus, objectifs du millénaire et recueil de ressources monétaires mondiales, notamment pour le financement des BPM, une fiscalité internationale efficace et équitable pourrait être constituée de plusieurs types de contributions financières. Il faut noter que c'est davantage une diversité fiscale internationale qu'il convient de mettre en place plutôt qu'une taxe unique, quelque pertinente qu'elle puisse être. Cette question a été largement étudiée, en 2004, par un groupe présidé par Jean-Pierre Landau¹⁶ qui dont tous les membres avaient reconnu à la fois le bien fondé d'une fiscalité de cette nature en même temps que sa parfaite faisabilité technique. Reste la volonté politique ! Des pas ont pourtant été faits puisque le Président Jacques Chirac, entouré de trois autres chefs d'État avait, lors de l'Assemblée générale des Nations unies de décembre 2004, fait adopter par 115 chefs d'État une proposition reprenant l'essentiel du contenu du rapport français.

Parmi les mesures les plus urgentes, trois types de taxes globales pourraient être instituées : sur les activités financières, sur les bénéfices des transnationales et des taxes de nature écologique. Il est certain qu'une telle fiscalité ne saurait être neutre au regard des intérêts privés, mais c'est le prix à payer pour retrouver une maîtrise collective sur l'avenir.

Fiscalité financière

Dans notre économie mondialisée, les flux financiers, de nature très variée, sont nombreux et facilement identifiables. Ils sont à l'origine de revenus pour celui qui en est l'ordonnateur. Il est donc parfaitement fondé d'y asseoir un système de prélèvement collectif. Ce peut être une

¹⁵ FAO, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*, Rapport 2008, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/011/i0291f/i0291f00.pdf>.

¹⁶ Jean-Pierre Landau, *Les nouvelles contributions financières internationales*, Paris, La Documentation française, 2004, <http://www.france.attac.org/spip.php?article7608>.



fiscalité d'incitation pour limiter les impacts négatifs (c'est ce que vise une taxation des transactions de change ou assise sur la production de carbone), mais ce peut être tout aussi bien une fiscalité de financement.

- Taxe sur les transactions de change et de bourse

Si le commerce mondial a enregistré au cours de ces dernières décennies, une croissance deux à trois fois supérieure à celle du produit brut mondial, celle des capitaux l'est bien davantage encore. C'est ainsi que l'on estime que la capitalisation bancaire ajoutée au total obligatoire et aux actifs bancaires représentaient, en 2007, 4 fois le produit brut mondial mondial. Plusieurs pays montrent, de ce point de vue, des « performances » qui s'accordent peu avec leurs réalisations sociales ; ainsi, la Grande-Bretagne affiche des échanges financiers extérieurs 15 fois plus élevés que ceux qu'elle réalise avec ses biens et services.

Les transactions de change se montrent gravement décalées au regard de celles des biens et services. Elles se sont élevées chaque jour, en 2007, à quelque 3 200 milliards de dollars, soit plus de 80 fois le montant des échanges réels. Une telle disproportion montre, à l'évidence, qu'une part considérable des dites transactions sont de nature spéculative et ne servent donc ni l'économie réelle ni les besoins de liquidités réclamés par celle-ci. En revanche, la dernière période, notamment, a montré de manière caricaturale, combien elles étaient, avec l'ensemble démesuré de la circulation financière, nocives pour la vie des 6,5 milliards d'êtres humains, combien le coût économique et social est insupportable, en particulier sur les pays les plus fragiles du Sud. Toutes les transactions de change doivent être taxées à un taux minime pour les transactions réputées normales, ne pesant pas ainsi l'activité réelle. Il conviendra, en revanche que ladite taxation soit variable pour s'établir à un niveau véritablement dissuasif en cas d'attaques spéculatives, celles dont le système a le secret.¹⁷

Les transactions de bourse, 1 000 milliards de dollars par jour, doivent elles aussi faire l'objet d'une taxation ; les quelques impôts de bourse qui existent ici ou là sont totalement insuffisants. Il faut, là encore, ne pas céder au mythe de la bourse source de financement des entreprises. Si elle l'est, c'est sans commune mesure avec sa prétention affichée. C'est ainsi que la CNUCED nous indique que plus de 80% des investissements étrangers (IDE) réalisés dans le monde en 2008 avaient trait à des opérations de fusions-acquisitions dont la dimension d'investissement reste modeste. En France, en 2007, les sociétés relevant du CAC 40 se sont financées en bourse à hauteur de 37,5 milliards € ; sur la même période, elles ont distribué 39 milliards de dividendes. !

Au regard de sa position de première puissance économique mondiale et de son rôle majeur sur les marchés de toutes sortes, l'Union européenne devrait montrer la voie et initier une fiscalité financière.

- Taxe unitaire sur les bénéfices

L'objectif est de rétablir la capacité des États à imposer le bénéfice des entreprises. En organisant la liberté de circulation des capitaux, les États ont accordé le pouvoir aux firmes transnationales d'exercer une pression à laquelle ils ne veulent, ou ne peuvent, pas résister. C'est pourquoi il faut une taxation unitaire décidée mondialement. Au-delà de la baisse constante depuis plusieurs

¹⁷ On trouvera une évaluation complète sur la fiscalité appliquée aux changes dans une étude réalisée par Lieven Denys et Bruno Jetin, « Ready for implementation, Technical and Legal Aspects of a Currency Transaction Tax and Its Implementation in the EU », WEED, 2005, http://www2.weed-online.org/uploads/CTT_Ready_for_Implementation.pdf.



décennies, de la fiscalité appliquée aux bénéficiaires des entreprises, il est en outre, de pratique courante pour les firmes transnationales de menacer d'investir dans un autre pays, ou de se délocaliser si l'État ne leur concède pas des baisses d'impôt supplémentaires. Cette pratique, qui relève du chantage, a entraîné une guerre fiscale entre les États qui ont multiplié les cadeaux fiscaux aux entreprises avec pour conséquence une chute de la contribution des entreprises aux recettes fiscales de l'État, partout dans le monde. Aux États-Unis, l'impôt sur les sociétés ne représentait plus selon Tax Policy Center¹⁸, après une baisse constante, que 12 % des rentrées fiscales de l'État fédéral en 2004, contre 33 % en 1944 au sortir de la Deuxième Guerre mondiale. Le principe, si ce n'est l'application, de la taxe unitaire est simple : quel que soit le pays ou la région du monde où s'installe une firme multinationale, elle serait soumise au même taux d'imposition sur ses bénéfices. Cela limiterait très fortement la guerre fiscale mais aussi les possibilités d'évasion et de fraude fiscales. Les recettes fiscales sont potentiellement importantes. La CNUCED estime à 4 800 milliards de dollars le chiffre d'affaires des seules 100 premières firmes transnationales en 2000.

Non seulement les diverses mesures légales de comptabilisation et l'usage sans restriction des paradis fiscaux¹⁹ participent largement à la baisse constante de la fiscalité sur les profits, mais encore le taux moyen « normal » d'impôt sur les bénéfices a baissé, selon les calculs de l'OCDE, de 15 points ces vingt dernières années.²⁰

- Impôt sur la fortune

Bien qu'il s'agisse d'un stock et non d'un flux, la fortune accumulée par les plus riches du monde est devenue insolente et sa taxation est devenue impérative. Même si l'effondrement boursier a pu écorner celle-ci, il n'en reste pas moins qu'elle constitue une base fiscale possible.

On peut se reporter à l'étude annuelle publiée par Merrill Lynch Cap-Gemini qui recense les avoirs financiers dans le monde. Les 11ème et 12ème rapports (2008)²¹ qui dressent un tableau précis de la situation On y verra que les 100 millions de riches détiennent une fortune financière équivalente, environ, au produit brut mondial. Mais, plus « spectaculaire » encore, ceux que le rapport désigne sous la délicate appellation « ultras-riches », qui pour faire partie de ce recensement doivent disposer, au moins, de 30 millions de dollars d'actifs financiers sont 100 000 dans le monde mais ont accumulé plus de 14 000 milliards de dollars, équivalents à plus du quart du produit brut mondial. Une taxation exceptionnelle de 1 % seulement produirait une ressource de 140 milliards ! Rappelons, alors que 25 000 personnes meurent chaque jour de faim, que le budget du Programme alimentaire mondial (PAM) est inférieur à 3 milliards de dollars et que sa directrice exécutive, Josette Sheeran, alertait le monde en 2008 pour avertir qu'il manquait à l'organisation plus de 700 millions de dollars²², soit 0,5 % de la taxation exceptionnelle qui vient d'être évoquée.

¹⁸ <http://www.taxpolicycenter.org>.

¹⁹ Le FMI estime à 2 500 milliards de dollars, pour 2007, le « chiffre d'affaires » réalisé dans lesdits paradis.

²⁰ OCDE, *La politique fiscale dans les pays de l'OCDE*, op. cit.

²¹ <http://www.us.capgemini.com/worldwealthreport08> ; voir aussi une présentation dans <http://www.france.attac.org/spip.php?article8763>

²² *Le Monde*, 24 juillet 2008.



Fiscalité écologique

Les marchés de permis d'émission ayant montré leurs limites pour réguler la planète, seule une régulation et une réglementation publiques sont susceptibles d'enrayer la détérioration écologique. Bien choisie, en nature et en montant, une fiscalité internationale peut devenir un puissant instrument régulateur. Les ressources publiques ainsi collectées pourraient être utilisées pour abonder le budget d'une Organisation mondiale de l'environnement (OME), rattachée à l'Organisation des Nations unies. Les fonctions de l'OME seraient de contrôler les règles internationales de lutte pour la préservation de l'environnement, et de financer des programmes internationaux destinés à développer la recherche sur les énergies alternatives, renouvelables et non polluantes, sur le recyclage des déchets et la mise au point de techniques de production non polluantes et économes en énergie.

- Taxe sur les émissions de carbone

La fiscalité, d'une part, devra fortement inciter les producteurs à réduire leurs émissions, et, d'autre part, mettra à leur charge financière des coûts jusqu'alors supportés, de manière particulièrement injuste, par la collectivité.

Afin de ne pas peser sur les plus défavorisés, la fiscalité sur les émissions de carbone devra être accompagnée de vastes programmes de développement des transports en commun, de rénovation de l'habitat, et d'une relocalisation généralisée de l'emploi et de l'habitat et de rénovation. Pendant la période intermédiaire, les pouvoirs publics devront prendre en charge financièrement tout ou partie de la taxe carbone encourue pour les déplacements liés à l'emploi.

- Taxe sur les déchets nucléaires à très longue durée de vie et très haute activité

Il s'agit ici d'inciter à la réduction des flux de production, voire des stocks, de déchets à très longue durée de vie et très haute activité, notamment le plutonium, les actinides mineurs et autres produits de fission.²³

Est évacuée, aujourd'hui, la question de déterminer si le plutonium et les actinides mineurs contenus dans le combustible nucléaire irradié, constitue une ressource énergétique ou un déchet. Dans l'état actuel des connaissances, il s'agit de matières qui doivent être stockées sans qu'elles puissent offrir une quelconque utilisation. Tant qu'elles ne pourront pas être utilisées, économiquement et techniquement, comme source d'énergie, elles constituent des externalités négatives qu'il convient de réduire. Spécifiquement pour le plutonium, ces externalités ont trait à la radioactivité à très long terme, évidemment, mais aussi au risque considérable de prolifération d'armes nucléaires.-

La taxation la plus simple consiste à se servir de la production de plutonium et d'actinides mineurs comme base imposable. La France dispose d'une large expérience en la matière et, partant, des données statistiques permettant d'évaluer une possible taxe.

²³ J.-M. Charpin, B. Dessus, R. Pellat, *Étude économique prospective de la filière électrique nucléaire*, Rapport au Premier Ministre, 2000, <http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/BRP/004001472/0000.pdf>.
Global Chance, « Développement, Environnement, Énergie : Changer de paradigme », *Les Cahiers de Global Chance*, n° 21, mai 2006, <http://www.agora21.org/global-chance/GC-N-21.pdf>.
Voir aussi *La Lettre du Conseil scientifique* d'Attac, <http://www.france.attac.org/spip.php?article7107>.



On estime généralement que l'industrie accepterait un surcoût de l'ordre de 150 millions d'euros par tonne ; une telle structure de prix est susceptible de conduire à une diminution de quelque 20% du flux de production de plutonium et actinides mineurs.

Le flux mondial annuel de plutonium et d'actinides mineurs est estimé à 60 tonnes. Sur la base d'une taxe qui serait fixée à 200 millions d'euros par tonne produite, le produit d'une taxation s'établirait à 12 milliards d'euros par an.

- Taxe sur le transport aérien

Que le transport aérien tienne une place importante dans le fonctionnement économique actuel ou que, aujourd'hui, la rentabilité financière des compagnies aériennes soit faible n'enlève rien à la pertinence de la taxation la consommation de kérosène. Comment pourrait-on envisager de taxer le carbone et pas le transport aérien ? L'économie doit s'adapter aux exigences de l'humanité et non l'inverse. La question du montant de la taxation et de son assiette reste posée.

Une première expérience, dite taxe Chirac sur les billets d'avions, directement issue du rapport Landau évoqué précédemment, a été mise en place. Elle est largement insuffisante mais montre à la fois la faisabilité de telles dispositions et la voie à suivre.



Évaluation indicative de quelques taxes globales (en milliards de dollars)

Nom de la taxe	Hypothèses	Rendement annuel Milliards de dollars
Taxe sur les transactions financières	Taux de 0,05 % sur la base d'une hypothèse moyenne réduction de la base fiscale	500
Taxe sur les IDE	Taux moyen de 15% sur une assiette moyenne de 800 milliards	120
Taxe sur les profits des transnationales	Taux de 25 % sur les profits répertoriés par la CNUCED	500
Taxe sur la fortune	Taux forfaitaire de 1% appliqué à 14 000 milliards	140
Taxe sur les émissions de carbone	Prélèvement de l'ordre de 20 \$ par tonne de carbone	125
Taxe sur la production de plutonium et actinides mineurs	Taxe de 240 millions \$ par tonne produite	15
Taxe sur le transport aérien	- Taxe de 1 % sur le prix des billets et du fret	2
	- Taxe de 3,65 \$ sur la tonne de kérosène	74
TOTAL		1476

Sources : d'après

- B. Jetin, L. Denys, *Ready for implementation, Technical and Legal Aspects of a Currency Transaction Tax and Its Implementation in the EU*, Berlin, WEED, 2005, http://www2.weed-online.org/uploads/CTT_Ready_for_Implementation.pdf.
- S. Schulmeiter, M. Schratzenstaller, O. Picek, « A General Financial Transaction Tax, Motives, Revenues, Feasibility and Effects », 2008; http://www.wifo.ac.at/wwa/jsp/index.jsp?fid=23923&id=31819&tupeid=8&display_mode=2.

La tableau qui est présenté ici est à considérer comme illustrant les larges possibilités d'une fiscalité de type global. Il devra être adapté aux décisions politiques qui seront prises.



Conclusion

La base objective d'une fiscalité internationale existe ; elle est susceptible de fournir des ressources importantes, même si les objectifs ne sont peut-être pas tous atteignables en même temps.

La question fondamentale reste cependant de nature politique : les responsables des différentes nations entendent-ils prendre cette responsabilité devant l'histoire ? Bien que la légitimité du G20 soit totalement discutable dans la mesure où seule l'ONU peut prétendre à une légitimité internationale, il conviendrait, puisqu'il se réunit, qu'il prenne clairement position à ce sujet. Imposer les plus fortunés pour faciliter l'accès des populations à des biens et services essentiels. Le but n'est pas tant d'ordre moral, laissant celui-ci à la discrétion de chaque citoyen, que de l'application d'une décision de l'assemblée générale des Nations unies prise en 2000 qui a fixé les huit Objectifs du millénaire. Il faut, de surcroît, souligner que s'ouvrirait ainsi la possibilité de réduire des activités dangereuses pour l'humanité et la planète.

L'instauration de taxes globales, dès lors, vise à redonner des marges de manœuvre aux politiques publiques, pour transformer le processus actuel de globalisation dominé par la seule régulation par les marchés. Il serait cependant vraisemblablement insuffisant de considérer la taxation globale comme un instrument destiné uniquement à corriger les « défaillances du marché ». Cette conception étroite ne rendrait pas totalement compte d'une autre logique de la mondialisation que celle qui a prévalu sous l'appellation courante de « consensus de Washington » ; cette autre logique devrait conduire à une régulation plus élaborée de l'économie mondiale et à une conception novatrice de la fiscalité et des biens publics.

D'autres mesures sont nécessaires, voire préalables, en matière de réglementation de l'activité des acteurs privés et des activités marchandes en général pour redonner aux États-nations, et donner à la collectivité mondiale, le pouvoir qu'ils ont perdu avec la libéralisation. Il convient aussi de définir un droit international, avec des institutions judiciaires internationales fortes, au service d'une mondialisation au service de l'homme sur une planète protégée. C'est-à-dire, nous avons besoin d'une autre hiérarchie des valeurs et des normes internationales.

Le cadre théorique de cette approche alternative, centrée sur la notion de biens publics mondiaux, permet une nouvelle architecture de la « gouvernance » mondiale. Elle doit donc être construite, avec des procédures permettant de définir et de hiérarchiser les biens qui constituent les besoins collectifs nationaux et transnationaux. Cette nouvelle architecture devra comporter des mécanismes de régulation et de sanction, ainsi que des financements publics transnationaux. Les taxes globales seraient au cœur de ces nouveaux mécanismes de régulation et de financements publics. Il est certain qu'elles ne seront crédibles que si, dans le même temps, les paradis fiscaux et judiciaires disparaissent.